



# Rapport d'enquête sur les politiques nationales et régionales en faveur du développement de la FOAD

# Sommaire

Introduction .....	5
1 - Historique de la FOAD en France.....	6
ABSTRACT .....	8
ABSTRACT - English version .....	9
2 - Les politiques en faveur du développement de la FOAD mises en oeuvre par l'Etat .....	10
2.1 - Un environnement complexe : .....	10
2.1.1 - Les acteurs de la formation initiale et continue .....	10
2.1.2 - Les collectivités territoriales, partenaires incontournables .....	12
ABSTRACT .....	14
ABSTRACT - English version .....	15
2.2 - La politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	16
2.2.1 - Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002 .....	16
2.2.2 - La politique 2004-2006 .....	24
ABSTRACT .....	31
ABSTRACT - English version .....	34
2.3 - La politique du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. ....	36
2.3.1 - Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002 .....	36
2.3.2 - Le programme FORE II .....	38
ABSTRACT .....	40
ABSTRACT - English version .....	42
2.4 - La politique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.....	43
2.4.1 - Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002 .....	43
2.4.2 - Le programme PRIMO .....	45
ABSTRACT .....	47
ABSTRACT - English version .....	49

3 - Les politiques en faveur du développement de la FOAD mises en oeuvre par les Régions .....	51
3.1 - La région Aquitaine .....	51
3.1.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	51
3.1.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	53
3.2 - La région Basse Normandie .....	53
3.2.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	53
3.2.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	54
3.3 - La région Ile de France .....	57
3.3.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	57
3.3.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	57
3.4 - La région Languedoc-Roussillon .....	58
3.4.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	58
3.4.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	58
3.5 - La région Lorraine .....	60
3.5.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	60
3.5.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	60
3.6 - La région Midi-Pyrénées .....	61
3.6.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	61
3.6.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	62
3.7 - La région Nord-Pas-de-Calais .....	64
3.7.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	64
3.7.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	65
3.8 - La région Pays-de-la Loire .....	68
3.8.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	68
3.8.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	68
3.9 - La région Pays-de-la Loire .....	71
3.9.1 - Le Contrat de Plan Etat Région .....	71
3.9.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD .....	72
ABSTRACT .....	74
ABSTRACT - English version .....	76

4 - Quels critères et indicateurs pour évaluer objectivement la plus value apportée par une FOAD par rapport à une formation dite « classique » ? .....	78
4.1 - La méthodologie retenue .....	78
4.2 - Exemple de critères et d'indicateurs pouvant être retenus.....	80
Conclusions .....	81
Conclusions - English version .....	83
Annexe .....	85

# introduction

Dès qu'une technologie de communication apparaît (radio, téléphone, télévision, etc.) elle est de fait considérée comme « nouvelle » et est rapidement utilisée pour développer ou enrichir les processus de formation.

La "formation à distance" puis la "formation ouverte et à distance" prend ses racines au début du 19<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition du timbre-poste pour connaître en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle son développement le plus important lié à Internet.

Les évolutions des attentes sociétales combinées à la « démocratisation » des technologies de l'information et la communication ont obligé les responsables politiques européens, nationaux et régionaux à s'interroger sur les politiques à mettre en œuvre pour favoriser le développement de la formation ouverte et à distance au niveau de leur territoire.

Cette réflexion a été menée dans un souci d'éviter l'apparition d'inégalité face à l'accès à ces nouvelles technologies, discriminations qui ont été regroupées sous un vocable générique, « la fracture numérique ».

Un rapport sur les politiques françaises en faveur du développement de la formation ouverte et à distance <sup>1</sup> fait partie des résultats attendus du projet SLIDE cofinancé par l'initiative e-learning de la Commission Education et Culture de l'Union Européenne.

Il se décompose en plusieurs parties, la première consistant en un bref rappel historique de la FOAD en France suivie d'un inventaire des principales politiques nationales et régionales mises en œuvre sur le territoire français pour favoriser le développement de la FOAD.

Il se terminera par une analyse des politiques décrites et des entretiens avec des experts ou chercheurs dans le domaine de la FOAD, qui permettra d'identifier de possibles critères et indicateurs susceptibles de pouvoir évaluer de façon objective la plus value apportée par une FOAD par rapport à une formation dite « classique ».

---

<sup>1</sup> Dont on utilisera l'acronyme « FOAD » dans le reste du document

# 1 - Historique de la FOAD en France

Nous traiterons ici principalement des expériences françaises bien que les Anglo-saxons aient été les précurseurs en la matière<sup>2</sup>. La formation<sup>3</sup> à distance est en fait un dispositif assez ancien, puisqu'il remonte à 1840, l'année même de l'apparition du timbre-poste qui a permis de fiabiliser les échanges.

La première invention qui a permis le développement de la formation « à domicile » fut celle du stencil qui permettait la reproduction de document à bas prix.

En 1865, l'éditeur français Camille Flammarion, également astronome a diffusé un catalogue de photos sur plaques de verre, certaines en stéréoscopie, accompagnées de guides pédagogiques. Ce matériel était utilisé dans les familles comme support éducatif. Une des premières sociétés d'encouragement de l'étude à domicile fut créée à Paris, en 1877, par Émile Pigier qui développa des cours à vocation de formation professionnelle.

En 1885, Rose Hattemer diffusait en France une méthode d'apprentissage par correspondance des savoirs scolaires de base, qui remporta un grand succès. En 1891, Léon Eyrolles, entrepreneur du bâtiment, pensant qu'il fallait absolument développer l'éducation en même temps que la formation professionnelle, créa une école et diffusa ses cours par correspondance: "L'école chez soi". Ces cours qui traitaient<sup>4</sup> de l'ensemble des aspects liés aux métiers du bâtiment, qu'ils soient conceptuels (lecture de plans, calculs de résistance de matériaux, etc.), ou beaucoup plus techniques (matériaux, ...).

Au départ, tous ces systèmes étaient réalisés par des entrepreneurs privés, en réponse à des besoins sociaux importants de compléments d'éducation de base, mais aussi de formation professionnelle, non couverts à l'époque par l'Éducation nationale. En 1927, naquit la première radio universitaire française, qui s'appela ensuite Radio Sorbonne. Elle émettait encore voici deux ou trois ans, et même si on ne l'écoutait plus en France depuis des années, elle était très prisée en Afrique et dans les pays francophones.

La télévision, en 1939, diffusait quinze heures de programmes éducatifs par semaine en France. La guerre a arrêté ces émissions, et le relais a été pris par le Musée pédagogique, petit département du CNDP, qui effectuait de l'enseignement par correspondance et des expériences en utilisant la radio et la télévision. Il fut alors chargé d'accompagner les élèves déplacés en zone libre pendant la guerre. Cette mission a été officialisée en 1944, donnant naissance au Centre national d'enseignement par correspondance, devenu depuis le Centre national de télé-enseignement, et, aujourd'hui, le Centre national d'enseignement à distance (Cned).

C'est en 1969 que la première Open university britannique, l'ancêtre des "universités ouvertes", est apparue.

En France, au milieu des années 1980, sont apparus les premiers dispositifs de formation flexible, notamment en région Rhône-Alpes, avec l'invention des "Espaces de formation permanente localisés", destinés aux jeunes en difficulté. Après une évaluation des trois premières années de fonctionnement, la Délégation à la formation professionnelle de l'époque (devenue la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) décida d'en faire un dispositif national, les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP).

---

<sup>2</sup> Les informations ci-dessous sont extraites de l'article très complet de Bernard Blandin, directeur du département Cesi Online, paru dans la revue « Actualité de la formation permanente » - n°189 / mars-avril 2004 édité Centre Inffo.

<sup>3</sup> Le terme formation doit être compris ici dans son sens large, c'est à dire l'enseignement, la transmission d'un savoir.

<sup>4</sup> Et traitent encore : [www.ecolechezsoi.com](http://www.ecolechezsoi.com)

La Commission européenne, en 1991, a assimilé l'apprentissage ouvert à un apprentissage rendu plus accessible par une flexibilité du temps, des lieux, des moyens mis en œuvre.

En France, il faudra attendre 2001 pour qu'une définition officielle de la FOAD soit donnée (circulaire du 20 juillet 2001 de la DGEFP) :

*« Il s'agit d'un dispositif souple de formation, organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs, qui comprend des apprentissages individualisés, l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance, et qui n'est pas exécuté nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur ».*

Cette définition de la FOAD permet de différencier « l'approche e-learning ». En effet, cette dernière suppose que l'acte de formation n'utilise que des supports numériques consultables à distance où la formation en présentiel est exclue, même si le tutorat synchrone<sup>5</sup> peut prendre une part importante dans la transmission des savoirs.

A l'inverse, la FOAD ne restreint pas la nature des ressources pédagogiques pouvant être utilisées et est dans ce sens plus flexible donc plus ouverte. Elle se rapproche ainsi plus de la logique anglo-saxonne du « blended learning ».

Ce rapide historique<sup>6</sup> montre que les termes "formation ouverte et à distance" représentent des réalités extrêmement différentes et des dispositifs extrêmement variés, qui, de plus, ont évolué au cours du temps.

*Ils n'ont qu'un point commun: ils brisent la règle des trois unités de l'enseignement traditionnel.*

*Rupture de l'unité de lieu = formation à distance*

*Rupture de l'unité de temps et d'action, même dans un lieu commun = formation ouverte.*

*Rupture des deux = formation ouverte et à distance*

La FOAD n'est donc pas si récente qu'elle y paraît, mais l'arrivée de l'ère du numérique a rapidement bouleversé les méthodes traditionnelles de formation ouverte (donc flexible) et à distance. Les décideurs politiques ont donc dû mettre en œuvre des politiques d'accompagnement et de développement de cette nouvelle façon d'apprendre afin de répondre à de nouvelles demandes sociétales dans un environnement technologique en constante évolution.

Les chapitres suivants vont donc tenter de dresser un inventaire des différentes politiques et initiatives mises en œuvre au niveau local, régional et national.

---

<sup>5</sup> Le tutorat synchrone suppose que l'apprenant et son tuteur échangent en temps réel et non en différé comme cela est le cas dans le tutorat asynchrone.

<sup>6</sup> Voir aussi L'enseignement à distance ou e-learning en 2002 - Numéro spécial de Cned, canal éducation - [www.cned.fr](http://www.cned.fr) et Des cours par correspondance au e-learning : panorama des formations ouvertes et à distances - Paris, puf, 2002, 304 p - (Education et formation) - Ouvrages écrits par Viviane Glikman

## abstract

La formation à distance est en fait un dispositif assez ancien, puisqu'il remonte à 1840, l'année même de l'apparition du timbre-poste qui a permis de fiabiliser les échanges. En effet, son principe élémentaire était d'apporter à domicile les connaissances manquantes.

Au fur et à mesure que sont apparues des technologies permettant de faciliter la transmission des savoirs (tant au niveau des moyens que des supports) et de réduire les coûts, la formation à distance s'est développée.

Il faudra attendre l'avènement de la radio et de la télévision pour que l'Etat français s'intéresse à la formation à distance et que cette dernière prenne une autre dimension, notamment avec l'apparition dans les années 70 des premières universités ouvertes.

Dans les années 80-90, ce mode de formation se démocratise, mais on parle alors plus de flexibilité dans les modes d'apprentissage que de formation ouverte et à distance.

En 2001, une définition officielle de la FOAD sera donnée : « Il s'agit d'un dispositif souple de formation, organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs, qui comprend des apprentissages individualisés, l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance, et qui n'est pas exécuté nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur", ce qui permet de la différencier de « l'approche e-learning ».

Les termes "formation ouverte et à distance" représentent des réalités extrêmement différentes et des dispositifs extrêmement variés, qui, de plus, ont évolué au cours du temps. Ils n'ont qu'un point commun: ils brisent la règle des trois unités de l'enseignement traditionnel.

Rupture de l'unité de lieu = formation à distance

Rupture de l'unité de temps et d'action, même dans un lieu commun = formation ouverte.

Rupture des deux = formation ouverte et à distance

La FOAD n'est donc pas si récente qu'on pourrait le croire, mais l'arrivée de l'ère du numérique a rapidement bouleversé ses méthodes traditionnelles de fonctionnement, ce qui a obligé les décideurs à mettre en œuvre des politiques de développement adaptées à ces évolutions.



## abstract - ENGLISH version

E-learning is a rather old device as it appeared in 1840, with the postage stamp which permits reliable exchanges. Actually, its basic principle was to bring at home the missing knowledges.

E-learning develops as the technologies which facilitates the transmission of the knowledges and reduce the costs did, (as means as supports).

In France, one has to wait until the arrival of radio and TV to see the interest of the government, particularly with the creation of the first open universities, in the years 70s.

During years 80-90, this means of education is developing but one speak more of flexibility in the means of learning than e-learning.

In 2001, an official definition is given "it is a flexible means of education, arranged according to individual or collective needs, which include individual learning, the access to local or distance resources, and abilities, and which is not necessary executed under the permanent control of a trainer". This definition permits to separate form the e-learning approach.

The words "open e-learning" represent extremely different realities and very different systems which, moreover, have evolved in the time. The only common point is that they are broken the rule of the 3 units of the traditional training :

- breaking of the place unity = distance learning
- breaking of the time and action unities = one action at the same time, in the same place = open
- breaking of the 3 = open distance learning.

So, open distance learning is not so recent as one may supposed but the incoming of the numeric era rapidly changes the traditional functioning methods. This is why people in charge of the question decided to make use of development policies adapted to these changes.

## **2 - Les politiques en faveur du développement de la FOAD mises en oeuvre par l'Etat**

Le système éducatif français est un peu complexe, et il serait illusoire d'aborder la question des politiques publiques en faveur de la FOAD sans décrire les grandes lignes de son fonctionnement.

Si l'Etat français garde globalement la maîtrise des contenus de l'enseignement, les collectivités locales prennent une part de plus en plus importante dans le financement des équipements. Elles influent donc indirectement sur les choix pédagogiques de l'enseignement et notamment sur la FOAD puisque cette dernière est difficilement envisageable sans un minimum d'équipements dans les établissements d'enseignement et sans un maillage correct du territoire en technologies de l'information et de la communication.

La responsabilité de l'enseignement n'est pas réservée à un seul ministère, mais plusieurs d'entre eux sont concernés ce qui rend parfois difficile la lecture des politiques menées par les uns et les autres concernant :

- La formation initiale.
- La formation professionnelle initiale.
- La formation professionnelle continue.
- La formation continue des dirigeants et salariés d'entreprise.
- La formation tout au long de la vie.

Enfin, d'autres structures, si elles n'influent pas sur les politiques publiques, représentent en terme de volume horaire de formation une part importante de la formation professionnelle initiale et continue réalisée en France. Ce sont les chambres consulaires.

Aussi, avant de décliner les différentes politiques publiques, il s'avère indispensable de faire le point sur la situation actuelle.

### **2.1 - Un environnement complexe :**

#### **2.1.1 – Les acteurs de la formation initiale et continue**

L'enseignement, pris dans son sens large, dépend en France de 3 grands ministères :

**Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Il a la responsabilité :

De la formation initiale générale et technique :

- L'enseignement primaire [maternelle et élémentaire]
- L'enseignement secondaire [collèges et lycées]
- L'enseignement professionnel [collèges et lycées]
- L'enseignement supérieur [universités et grandes écoles]

Et pour partie de la formation continue pour adultes par l'intermédiaire de son réseau de 290 GRETA<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Groupement d'ETablissements pour la formation continue

## **Le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.**

Il a la responsabilité de la formation professionnelle continue des salariés et des demandeurs d'emploi notamment par l'intermédiaire de son réseau de 246 centres AFPA<sup>8</sup> placés sous sa tutelle.

## **Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales**

Il a la responsabilité de tout l'enseignement agricole c'est à dire la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.

Il dispose pour cela de 858 établissements publics et privés répartis sur toute la France auxquels il faut ajouter les 26 écoles de l'enseignement supérieur agricole.

## **Les chambres consulaires**

Elles sont au nombre de trois et, si elles n'influent pas directement sur les politiques publiques, ont un point important sur le marché de la formation professionnelle initiale et continue<sup>9</sup>. On distingue :

### *La chambre de commerce et d'industrie*

De l'apprenti cuisinier à l'étudiant de certaines grandes écoles<sup>10</sup>, les chambres de commerce et d'industrie assurent chaque année la formation de 550 000 élèves et stagiaires dans ses 520 établissements de formation. Elles proposent une gamme variée d'enseignements privilégiant l'alternance<sup>11</sup>. Les CCI assurent également de nombreux stages de formation continue qui s'adressent à tous les personnels de l'entreprise.

Etant donné le poids des CCI dans le paysage de la formation en France, elles se sont organisées sur leurs propres ressources pour développer des réseaux d'appuis pour aider au développement de la FOAD dans leurs établissements de formation<sup>12</sup>.

### *La chambre des métiers*

Les Chambres de métiers constituent un service public de formation à part entière. Chaque année se sont 160 000 apprentis qui sont accueillis dans l'un des 100 établissements gérés par les Chambres de métiers qui regroupent tous les métiers de l'artisanat.

### *La chambre d'agriculture*

Elle ne réalise pas elle-même des formations à l'attention des jeunes et des demandeurs d'emploi, mais elle participe activement aux orientations de la politique de formation agricole en faisant remonter au ministère les besoins exprimés par les professionnels.

Chacun des ministères cités, à partir des axes directeurs donnés par le gouvernement, met en place sa propre politique de développement de la FOAD en concertation avec les autres ministères et les collectivités locales qui jouent également un rôle majeur.

En effet, L'Etat reste seul maître dans les domaines de la pédagogie, de la reconnaissance des diplômes et dans la gestion du personnel de l'enseignement initial.

---

<sup>8</sup> Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

<sup>9</sup> Après l'éducation nationale, les chambres de commerce et d'industrie sont le deuxième formateur de France

<sup>10</sup> HEC, l'ESSEC, l'ESCP, l'ISA, ou les ESC (écoles supérieures de commerce)

<sup>11</sup> Du CAP au Bac +5

<sup>12</sup> Voir <http://www.miriad.asso.fr/> et <http://www.preau.ccip.fr/>

## 2.1.2 – Les collectivités territoriales, partenaires incontournables

Les collectivités territoriales se déclinent en 3 niveaux, le plus important étant les régions.

**Le niveau le plus important, les régions.**

Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue. L'Etat intervient en direction des publics les plus en difficulté, des branches professionnelles et des entreprises<sup>13</sup>.

En concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux, les Conseils régionaux coordonnent et structurent l'ensemble de l'offre de formation : filières de formation professionnelle, initiale et continue, proposées aux jeunes de 16 à 25 ans, actions de formation professionnelle à destination des adultes, grâce au plan régional de développement de la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Les régions participent au financement de la formation professionnelle continue dans des domaines précis :

- Construction, équipement et entretien des lycées.
- Financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle initiale et continue.
- Financement d'une part significative des établissements universitaires.

L'Etat et les régions interviennent, par ailleurs, dans le cadre de contrats de plan entre l'Etat et les régions, adoptés pour cinq ans, en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés. On y trouve notamment les actions qu'ils s'engagent à mener ensemble au niveau de l'enseignement supérieur ou du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. Ce dernier fixe les orientations, notamment en matière d'équipements des territoires en technologies de l'information et de la communication.

En dehors de ces compétences légales, les régions ont pris de nombreuses initiatives liées au financement des livres scolaires pour les lycéens<sup>14</sup>.

**Le niveau suivant est le département.**

Le Conseil Général, assemblée politique qui décide des grandes orientations à donner au département, doit assumer financièrement :

- La construction des collèges, de leur restructuration, les équipements pédagogiques<sup>15</sup> et leurs dépenses de fonctionnement.
- Le fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, et celui de la gestion et de l'entretien des archives du département.
- Le déploiement sur son territoire des réseaux Internet à haut débit<sup>16</sup>, en partenariat avec l'Etat et la région.

En dehors de ces compétences légales, les départements ont pris de nombreuses initiatives liées à la prise en charge des coûts de transport des collégiens.

---

<sup>13</sup> Grâce notamment aux réseaux des AFPA et GRETA

<sup>14</sup> Parfois des ordinateurs portables dans le cadre d'expérimentation

<sup>15</sup> Mobilier et/ou informatique par exemple

<sup>16</sup> Condition indispensable au développement de la FOAD

## **Le dernier niveau, la commune.**

La commune a la responsabilité de la construction des écoles primaires, de leur restructuration, du financement des équipements pédagogiques et de leurs dépenses de fonctionnement. A ce titre elle intervient dans la définition de la carte scolaire, c'est à dire dans la numération du nombre d'enseignants. La volonté du maire d'équiper l'école primaire de matériel informatique en réseau et avec une connexion à Internet est un élément important pour le développement de la FOAD, notamment dans les territoires ruraux.

Cette rapide description du contexte met en évidence la complexité des relations qui existent entre les différents ministères dans la mise en œuvre d'une politique globale de développement de la FOAD et comment ces politiques trouvent les relais locaux nécessaires pour une mise en cohérence des diverses initiatives.

## abstract

Si l'Etat français garde globalement la maîtrise des contenus de l'enseignement, de la pédagogie et des enseignants, les collectivités locales prennent une part de plus en plus importante dans le financement des équipements. Elles influent donc indirectement sur les choix pédagogiques de l'enseignement et notamment sur la FOAD puisque cette dernière est difficilement envisageable sans un minimum d'équipements dans les établissements d'enseignement et sans un maillage correct du territoire en technologies de l'information et de la communication.

L'enseignement, pris dans son sens large, dépend en France de 3 grands ministères, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et celui de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

Même si elles n'influencent pas directement sur les politiques publiques, les trois chambres consulaires ont un point important sur le marché de la formation professionnelle initiale et continue.

Le ministère le plus important est celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a la responsabilité de la formation initiale générale et technique et pour partie de la formation continue pour adultes.

Ensuite on trouve le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale qui a la responsabilité de la formation professionnelle continue des salariés et des demandeurs d'emploi puis le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales qui gère tout l'enseignement agricole c'est à dire la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.

Les chambres consulaires : d'agriculture, des métiers et particulièrement de commerce et d'industrie, deuxième formateur de France, proposent une gamme variée d'enseignements privilégiant l'alternance et également de nombreux stages de formation continue qui s'adressent à tous les personnels de l'entreprise.

Chacun de ces ministères, à partir des axes directeurs donnés par le gouvernement, met en place sa propre politique de développement de la FOAD en concertation avec les autres ministères et les collectivités locales qui jouent également un rôle majeur.

Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue. L'Etat intervient en direction des publics les plus en difficulté, des branches professionnelles et des entreprises.

En concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux, les Conseils régionaux coordonnent et structurent l'ensemble de l'offre de formation : filières de formation professionnelle, initiale et continue, proposées aux jeunes de 16 à 25 ans, actions de formation professionnelle à destination des adultes, grâce au plan régional de développement de la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Le Conseil Général, assemblée politique qui décide des grandes orientations à donner au département, doit assumer les équipements pédagogiques des collèges et finance à ce titre tous les équipements informatiques mais doit également participer financièrement à la mise en place des réseaux Internet à haut débit, condition indispensable au développement de la FOAD.

Enfin, la commune qui a la responsabilité des équipements pédagogiques et leurs dépenses de fonctionnement dans les écoles primaires qui sont donc tributaires de la volonté du maire d'équiper l'école primaire de matériel informatique en réseau.

## abstract - ENGLISH version

Even if French State keeps overall the control of education, pedagogy and teachers, local communities play a more and more important role in the equipments financing. So they have an influence on the teaching choices and particularly on e-learning because this method is not possible without a minimum of equipments in the educational establishment as well as a territory correct network in time.

Roughly speaking, education in France depends on 3 ministries and, even if they do not influence directly the public policies, the 3 consular chambers play an important role on the initial learning and vocational education and training.

The most important is the education, higher education and research Ministry which is in charge of technical and general education and, partly, for the learning and vocational education for adults.

Then, is the employment, labour and social cohesion Ministry which is in charge of learning and vocational education for wage-earners and job seekers.

And then, the agriculture, nutrition, fishing and rural affairs Ministry which is in charge of all the agricultural education, i.e. general, technological, initial and continuing education.

The consular chambers : agriculture, trade associations, and commercial and industry, which is the second French educational provider offer a various range of educations with preference to alternate systems, and also numerous training courses for all the employees of a firm.

According to the main thrust given by the government, and working together with the other ministries and the local communities, each one puts in place its own policy for the development of e-learning.

The regions have a general power for the continuing education. The State is in charge of the people who are in difficulties, of the professional sector and the companies.

Working together with the State and social partners, les Regions manage the training offer by the regional development plan : professional training, initial and continuing education, for young from 16 to 25, professional actions for adults.

The Regional Council which is a political assembly, decided of the main thrusts of the department and has to finance the teaching equipments of the schools i.e. computers devices. It has also to participate to the setting up of high level internet which is an essential condition of the development of e-learning.

Finally, the communes which are responsible for training equipments and their functioning expenses in primary schools, are depending on the mayor's will to equip or not the schools in devices organized in network of computers.

## 2.2 – La politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Afin de pouvoir aborder ce chapitre, il est important de faire le point sur les résultats des initiatives menées avant 2002 car elles ont influé sur les orientations de la politique actuelle.

### 2.2.1 – Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002

Initiés par le plan d'action gouvernemental pour la société de l'information<sup>17</sup>, ces chantiers visaient à développer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement scolaire et supérieur avec 2 objectifs :

- La maîtrise par l'élève et l'étudiant d'un environnement technique, culturel et économique dans lequel ces technologies sont de plus en plus présentes;
- La diversification des formes d'apprentissage en liaison avec les réformes engagées dans le système éducatif.

Ils étaient au nombre de 10 :

**Chantier N° 1 - Le développement des infrastructures et leur accompagnement pendant cette période<sup>18</sup>**

#### *Évolution du parc d'ordinateurs*

Au lycée : de 12 élèves par ordinateur à 6 élèves par ordinateur ;  
Au collège : de 26 élèves par ordinateur à 14 élèves par ordinateur ;  
A l'école : de 100 élèves par ordinateur à 23 élèves par ordinateur.

#### *Connexion au réseau*

De 32% à 100% des lycées  
De 11% à 91% des collèges  
De 0,6% à 50% des écoles

#### *Sites d'établissements*

Plus de la moitié des établissements du second degré disposent désormais d'un site web. Les sites d'écoles ou de réseaux d'écoles se multiplient également.

#### *Passage aux hauts débits*

Le Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche, Renater<sup>19</sup>, monte en charge vers les hauts débits (Renater 2) pour accompagner ce développement des infrastructures. Les académies peuvent désormais répondre aux besoins croissants des établissements en participant à des réseaux régionaux avec d'autres utilisateurs publics de Renater 2.

Ces résultats ont été obtenus par une forte mobilisation des collectivités territoriales et une aide importante de l'État. Des mesures de discrimination positive ont pu être prises pour les écoles des zones sensibles ou de profonde ruralité ou pour aider les municipalités en grande difficulté.

---

<sup>17</sup> PAGSI d'août 1997 - Voir [www.internet.gouv.fr/](http://www.internet.gouv.fr/)

<sup>18</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/default.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/default.htm)

<sup>19</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/renater.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/renater.htm)



Le Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et des Télécommunications<sup>20</sup> mis en place par le ministère de l'Éducation nationale au printemps 2000 visait à optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles.

#### *Nouveaux environnements de travail*

Les nouveaux environnements de travail devaient permettre aux élèves et aux enseignants, de quelque lieu où ils se trouvent (salle de classe, centre de documentation, domicile...), d'avoir accès à un espace de travail personnalisable, à une messagerie, à des outils et des ressources pédagogiques communes, c'est à dire à un ensemble de services et de ressources, susceptibles d'évoluer pour répondre à de nouveaux besoins, au fur et à mesure qu'ils se feront jour.

Plusieurs projets nationaux ont contribué à construire l'environnement numérique de travail des personnels, des élèves et des étudiants : cartable électronique, manuel numérique scolaire, bureau virtuel des personnels, Services Intranet/Internet d'établissement et d'école...

#### *Accompagnement humain*

Dans chaque académie un conseiller du recteur pour les technologies de l'information et de la communication (CTICE), aidé d'une équipe d'experts, a mis en oeuvre la politique de développement des TIC dans l'éducation. Une personne ressource aide les enseignants dans l'utilisation pédagogique des TIC.

Les écoles ont été ouvertes pour devenir des espaces publics numériques permettant aux adultes qui le souhaitent de se sensibiliser à Internet ou d'approfondir leurs connaissances en la matière. Ces accès publics à l'Internet<sup>21</sup> ouverts à tous et gratuitement ont contribué à réduire la "fracture numérique".

### **Chantier N° 2 - L'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques<sup>22</sup>**

#### *Prise en compte dans les nouveaux programmes*

Les technologies de l'information et de la communication ont été progressivement introduites, depuis la rentrée 2000, dans les nouveaux programmes du primaire et du secondaire. Les enseignants trouvent une aide et un accompagnement dans de nombreuses brochures, ainsi que sur les sites web académiques et nationaux.

#### *Évolution des pratiques pédagogiques*

Les nouveaux dispositifs permettant la diversification des modes d'acquisition des connaissances par les élèves<sup>23</sup> se sont fortement appuyés sur l'usage des TIC<sup>24</sup>.

Le travail en réseau, la messagerie électronique, les échanges sur des forums sécurisés facilitent le travail de groupe et la mise en place de projets communs à plusieurs écoles ou établissements.

---

<sup>20</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/s3it.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/s3it.htm)

<sup>21</sup> Mission pour l'accès public à l'Internet (MAPI), devenu aujourd'hui Espace Public Numérique (EPN)

<sup>22</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/secondaire/](http://www.educnet.education.fr/secondaire/)

<sup>23</sup> Ensemble de travaux disciplinaires au collège, travaux Personnels Encadrés au lycée, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel...

<sup>24</sup> Accès à des dictionnaires et encyclopédies électroniques, à des bases de données, utilisation de logiciels d'acquisition et de traitement de données expérimentales, de calcul et de construction de graphiques, de cartographie, de simulation, de modélisation...

Les TIC offrent également aux enseignants de nouvelles possibilités d'organisation et de gestion de la classe permettant une pédagogie plus diversifiée et un suivi plus individualisé de leurs élèves.

#### *Création du Brevet Informatique et Internet (B2i)*

Un Brevet informatique et internet (B2i)<sup>25</sup> a été créé en 2000 afin de valider les compétences acquises par les élèves du primaire et du collège dans la maîtrise des TIC ; et sera généralisé pour les collèges en 2002 et les écoles en 2003.

1500 écoles, collèges et lycées pilotes continuent à faire connaître les usages innovants liés aux TICE et servent d'appui à la généralisation en matière d'utilisation des TIC dans l'enseignement.

### **Chantier N° 3 - La formation des personnels d'enseignement et d'encadrement<sup>26</sup>**

#### *Plan d'urgence pour les IUFM (1998-2000)*

L'attribution de 60 MF (9,15 M d'euros), 200 emplois et 100 jeunes docteurs a permis aux Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) de mieux répondre aux enjeux de formation initiale.

#### *Formation de formateurs*

De janvier 2000 à juin 2001, 14 séminaires nationaux ont été organisés. Ils ont concerné 1200 personnes, responsables et acteurs de la formation initiale et continue et ont ainsi soutenu l'effort de formation dans les académies. Ils ont porté sur des thèmes transversaux (suivi, bilan et perspectives du plan d'urgence), et disciplinaires (usages pédagogiques des TIC, compétences nouvelles à développer chez les enseignants).

#### *Formation des personnels d'encadrement*

Cette formation a fait l'objet d'un effort particulier : 20 actions nationales ou inter-académiques pendant la même période. Elle a visé notamment les Inspecteurs de l'Éducation nationale qui ont tous été dotés d'un ordinateur portable et de ressources numériques (mallette de 11 produits multimédias). Les formateurs des chefs d'établissement ont été l'autre public-cible privilégié de ces formations. Le contenu de ces actions a porté sur les usages pédagogiques des TIC mais surtout sur les changements que ces technologies introduisent sur les aspects organisationnels et managériaux des métiers d'encadrement.

#### *Formation des personnels de l'enseignement supérieur*

De nombreuses actions sont en cours de développement à destination des enseignants-chercheurs et des ITARF (ingénieurs, techniciens, agents de recherche et de formation) pour soutenir le développement des TIC dans l'enseignement supérieur. La formation des acteurs des Campus numériques est, tout particulièrement, une priorité.

---

<sup>25</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm)

<sup>26</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/](http://www.educnet.education.fr/formation/)

## Chantier N° 4 - La production et la mise à disposition de ressources et services numériques<sup>27</sup>

### *Marque " RIP ", Reconnu d'intérêt pédagogique*

430 cédéroms ou DVD<sup>28</sup> sur 1700 déposés, ont bénéficié de la marque RIP depuis sa création en septembre 1998. Cette marque, déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), est millésimée, ce qui permet aux enseignants de s'assurer que les produits sélectionnés correspondent bien à l'évolution des programmes.

### *Soutien aux projets de cédéroms et de sites pédagogiques*

120 projets<sup>29</sup> de développement de ressources et de services numériques (cédéroms et sites web) ont été soutenus financièrement par le ministère depuis 1998, dont 50 pour l'enseignement supérieur.

### *Diffusion de ressources numériques et audiovisuelles*

De nombreux accords ont été signés ou sont en cours de négociation visant à libérer les droits de reproduction et de représentation en milieu scolaire, pour mettre à la disposition des élèves et des enseignants des ressources numériques et audiovisuelles dans des conditions juridiques adaptées au monde de l'enseignement<sup>30</sup>.

L'objectif est, à terme, la création d'un espace numérique d'enseignement européen (ENEE) permettant un accès gratuit, pour les enseignants et les élèves, à des données essentielles pour l'éducation et la recherche.

Pour sa part, Canal U<sup>31</sup>, la "webtélévision" française de l'enseignement supérieur et de la recherche, a vocation à diffuser des émissions d'informations scientifiques et culturelles et des formations post-baccalauréat. En janvier 2002, 8 chaînes étaient ouvertes, d'autres suivent.

Deux centres de ressources pédagogiques numériques, audiovisuelles, multimédias et d'information ont été créés. Le premier réservé au primaire et au secondaire<sup>32</sup> et le second à l'enseignement supérieur<sup>33</sup>.

## Chantier n° 5 - Le développement de l'offre française d'enseignement supérieur ouvert et à distance<sup>34</sup>

### *Campus numériques*

Deux appels à projets<sup>35</sup> pour la constitution de Campus numériques ont été lancés pour soutenir et structurer l'offre nationale de formation ouverte et à distance. Les universités (78), les instituts universitaires (IUT, IUFM), les écoles d'ingénieurs et les grandes écoles y ont répondu massivement.

---

<sup>27</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/res/](http://www.educnet.education.fr/res/)

<sup>28</sup> Pour en connaître la liste : [www.educnet.education.fr/res/liste.htm](http://www.educnet.education.fr/res/liste.htm)

<sup>29</sup> Pour en connaître la liste : [www.educnet.education.fr/res/projets2.htm](http://www.educnet.education.fr/res/projets2.htm)

<sup>30</sup> INA, sociétés de production audiovisuelle, SACEM/SDRM, BBC, Arte, Musée du Louvre, Réunion des Musées Nationaux, BNF, INSEE, CNED/Champion électronique, Musées mulhousiens...

<sup>31</sup> Pour connaître le programme : [www.canal-u.education.fr](http://www.canal-u.education.fr)

<sup>32</sup> Pour en savoir plus : [www.educasource.education.fr/](http://www.educasource.education.fr/)

<sup>33</sup> Pour en savoir plus : [www.educasup.education.fr/index.php](http://www.educasup.education.fr/index.php)

<sup>34</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/superieur/](http://www.educnet.education.fr/superieur/)

<sup>35</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/superieur/campus.htm](http://www.educnet.education.fr/superieur/campus.htm)

Les consortiums ainsi constitués regroupent aussi des entreprises (50), des associations et des collectivités territoriales (48). De plus, avec 49 partenariats à l'étranger, ils traduisent la volonté d'ouverture vers l'international.

12,12 M d'euros leur ont été attribués pour étudier et réaliser des dispositifs de FOAD. L'offre d'enseignement qui a été construite s'appuie sur les applications innovantes des technologies de l'information et de la communication mais elle s'attache surtout à créer, pour les étudiants, des conditions d'apprentissage améliorées grâce à un encadrement humain renforcé et personnalisé.

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés, dans la plupart des disciplines, que ce soit en formation initiale ou continue. 72 projets étaient en développement ou en étude de faisabilité avant le lancement du 3ème appel à projets du printemps 2002.

### *Formasup<sup>36</sup>*

Ce site rassemble, outre un catalogue en ligne référençant les formations à distance de niveau IV à niveau I proposées par les établissements publics de l'enseignement supérieur<sup>37</sup>, toutes les informations nécessaires (actualités, études, analyses...) sur la formation ouverte et à distance de l'enseignement supérieur français.

### **Chantier N° 6 - L'effort de recherche<sup>38</sup>**

#### *Réseau Innovation Audiovisuel et Multimédia*

Créé en 2001 et doté d'un budget de 20,58 M d'euros, ce réseau a pour mission de favoriser les coopérations entre les entreprises et les équipes de la recherche publique dans le domaine de l'audiovisuel et du multimédia<sup>39</sup>. Le champ de l'éducation y est largement pris en compte.

#### *Résidence européenne dédiée aux technologies éducatives : la Villa Média*

Une résidence dédiée aux nouveaux arts d'apprendre et d'enseigner<sup>40</sup> a été fondée. Lieu de création, de réflexion, de recherche, de rencontre et de formation, la Villa Média s'installe dans la Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes-Métropole et accueillera les premiers lauréats en 2002.

#### *Soutien à la recherche en éducation*

Un appel d'offres du Comité National de Coordination de la Recherche en Éducation (CNCRE) a permis de mieux cerner le champ des recherches menées dans le domaine des usages des TIC. Par ailleurs, une base de données<sup>41</sup> recensant l'ensemble des groupes de recherche travaillant sur ces thèmes est dorénavant accessible.

---

<sup>36</sup> Pour en savoir plus : [www.formasup.education.fr/](http://www.formasup.education.fr/)

<sup>37</sup> Il compte aujourd'hui plus de 1 800 fiches descriptives de formations.

<sup>38</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/recherche/usages.htm](http://www.educnet.education.fr/recherche/usages.htm)

<sup>39</sup> Pour en savoir plus : [www.cnc.fr/riam](http://www.cnc.fr/riam)

<sup>40</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/plan/villa.htm](http://www.educnet.education.fr/plan/villa.htm)

<sup>41</sup> Pour en savoir plus : [www.orme-multimedia.org](http://www.orme-multimedia.org)

## Chantier N° 7 - Le soutien à la création et au développement d'entreprise<sup>42</sup>

### *Loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999*

Elle permet d'offrir aux fonctionnaires civils des services publics la possibilité d'exercer leurs compétences auprès d'entreprises françaises, en création ou en développement, du secteur du multimédia éducatif.

### *Incubateur national "Belle de Mai" dédié au multimédia éducatif et culturel*

Créé en 2000, à la suite de l'appel à projets " Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques ", l'Incubateur d'entreprises de produits et services multimédias éducatifs et culturels " Belle de Mai "<sup>43</sup>, situé à Marseille, apporte un soutien aux créateurs d'entreprises dans ce secteur.

### *Fonds d'amorçage C-Source*

Le fonds d'amorçage C-Source<sup>44</sup> d'un montant prévisionnel de l'ordre de 15,25 M d'euros, dont le quart d'apport de l'État, associe organismes publics et investisseurs privés. Il permet de soutenir les jeunes entreprises du secteur du multimédia, notamment éducatif, par la prise de participations.

## Chantier N° 8 - Les partenariats<sup>45</sup>

### *Signature d'accords-cadres*

Plusieurs entreprises, organismes ou associations ont décidé d'apporter leur concours à la réalisation des objectifs du plan de développement des TIC dans l'enseignement. Ces partenariats qui se sont concrétisés par la signature d'accords-cadres ont pour objet, le plus souvent, la formation des personnels, la fourniture de logiciels et de services et des conditions préférentielles d'accès au réseau.

L'accord-cadre (novembre 2000) avec La Poste, par exemple, offre une adresse personnelle, gratuite, sans aucune contre-partie, aux élèves qui en font la demande, tout en garantissant les règles d'éthique requises pour des enfants mineurs.

## Chantier N° 9 - L'ouverture à l'international<sup>46</sup>

### *Réseaux pédagogiques électroniques internationaux*

Des réseaux d'écoles se tissent autour de projets communs tels que La main à la pâte, ou encore Mesoe qui concerne l'environnement. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale participe activement au réseau EUN<sup>47</sup> qui vise à fédérer en réseau les différents réseaux scolaires nationaux. ()

---

<sup>42</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/res/politique.htm](http://www.educnet.education.fr/res/politique.htm)

<sup>43</sup> Pour en savoir plus : [www.belledemai.org](http://www.belledemai.org)

<sup>44</sup> Pour en savoir plus : [www.isourcegestion.fr/C-Source.htm](http://www.isourcegestion.fr/C-Source.htm)

<sup>45</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/plan/indust.htm](http://www.educnet.education.fr/plan/indust.htm)

<sup>46</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/inter/](http://www.educnet.education.fr/inter/)

<sup>47</sup> European SchoolNet - Initiative des pays européens et associés (22 au total) : [www.eun.org](http://www.eun.org)

## *Europe*

La France a organisé en novembre 2000, dans le cadre de sa présidence européenne, le colloque et l'exposition "eEducation".

De nombreuses actions ont, par ailleurs, été menées dans le cadre de l'union européenne et de l'initiative eEurope lancée par le Président Romano Prodi : Européen Schoolnet, déjà cité, participation à l'Année européenne des Langues, Netdays et E-Schola.

### *Relations multilatérales et bilatérales*

Le ministère de l'Éducation nationale participe activement aux travaux menés dans les organisations internationales dans lesquelles la France est représentée<sup>48</sup>. Il a par ailleurs développé des relations bilatérales avec de nombreux pays de tous les continents (notamment la Grèce, l'Algérie et le Brésil).

---

<sup>48</sup> [Conseil de l'Europe](#), [OCDE](#), [G8](#), [Unesco](#), [Seameo](#)

## Chantier N° 10 - L'information et la communication

### *Educnet*

Ouvert en 1998, ce site<sup>49</sup> des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement rassemble des textes de référence, des exemples de pratiques pédagogiques, des listes de ressources mais aussi une rubrique juridique pour guider les usagers, une rubrique de veille documentaire et une rubrique actualités. Il accueille chaque mois plus de 300 000 visites.

Comme on peut le constater, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a depuis 1997 entamé des actions importantes en faveur de la FOAD, dans des domaines aussi vastes que variés que sont par exemple les infrastructures et la recherche. La politique menée actuellement par ce ministère tient donc compte des résultats de sa précédente politique et de la volonté du gouvernement français exprimée en 2002.

---

<sup>49</sup> [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr)

## 2.2.2 – La politique 2004-2006

Celle-ci s'inscrit dans les lignes directrices du plan gouvernemental RESO/2007<sup>50</sup> qui vise à construire et favoriser "une République numérique, fidèle à la devise qui est au fronton de nos institutions". "Liberté, égalité, fraternité" .

Ce plan, aussi appelé « Internet pour tous », donne trois grandes orientations.

**Point 1 :** L'enjeu fondamental de la généralisation des TICE n'est pas la maîtrise des technologies ou les performances scolaires des jeunes mais l'évolution de nos valeurs dans un monde nouveau. Il s'agit de donner du sens à l'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement en expliquant les enjeux et les objectifs.

**Point 2 :** Les enjeux dépassent le cadre de l'école. Ils concernent aussi les familles et plus généralement le grand public. L'existence et l'usage des réseaux modifient le lien social en introduisant la notion de "réticularité". Il s'agit bel et bien d'inventer une culture sans laquelle la compréhension du monde serait compromise.

**Point 3 :** Pour développer services et emplois à haute valeur ajoutée, pour permettre aux français de maîtriser les nouvelles formes de communication, la France doit entrer de plain-pied dans le XXIème siècle en tant qu'acteur de la société de l'information.

En ce qui concerne le système éducatif, l'objectif principal de ce plan est d'atteindre d'ici trois ans la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies, soit un taux d'utilisation de plus de 50%. Cette généralisation est une étape majeure.

Les objectifs secondaires sont :

- Mieux faire connaître les usages pédagogiques qui sont la clef du succès.
- Elaborer un plan d'ensemble pour résoudre les problèmes et contourner les freins rencontrés.

C'est la Sous-direction des technologies de l'information pour l'éducation (SDTICE) qui a la responsabilité, en collaboration avec la Délégation aux usages de l'Internet (DUI)<sup>51</sup> de la mise en œuvre des décisions pour l'enseignement supérieur et scolaire.

La SDTICE et la DUI mènent actuellement, en étroite collaboration, 34 projets qui composent la politique actuelle menée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les décisions prises et mises en œuvre ont été regroupées dans quatre programmes d'actions : « infrastructures et services », « contenus », « usages », « formation » et un programme de soutien : « qualité » qui constituent le plan d'action de la SDTICE pour 2004-2006.

---

<sup>50</sup> Pour une République numérique dans la Société de l'information - [www.internet.gouv.fr/article.php3?id\\_article=429](http://www.internet.gouv.fr/article.php3?id_article=429)

<sup>51</sup> Qui est elle chargée de mettre en œuvre les décisions politiques concernant le grand public et d'assurer la coordination des actions interministérielles.



## Programme N° 1 - Le programme d'incitation au développement des infrastructures et des services

Ce programme vise prioritairement à offrir à la communauté éducative l'infrastructure et les services adaptés au développement des usages. Son objectif est de faire en sorte que chacun, et en particulier chaque élève et chaque enseignant, puisse bénéficier dans le cadre de ses activités spécifiques de l'environnement de travail adapté à ses besoins avec l'assistance nécessaire. Il accompagne également les efforts d'équipement et d'assistance pour que les machines et les hommes puissent communiquer entre eux dans toutes les circonstances<sup>52</sup>.

Ses objectifs sont :

- Définir les besoins de la communauté éducative (aux niveaux primaire, secondaire et supérieur) ;
- Aider à la mise en oeuvre, dans les académies, de services Intranet-Internet répondant aux besoins spécifiques des EPLE et des écoles ;
- Aider à la mise en oeuvre d'environnements numériques de travail adaptés aux besoins des divers membres de la communauté éducative (Espaces Numériques de Travail)
- Assister les utilisateurs aux plans technique et pédagogique ;
- Accompagner les projets d'Universités Numériques Régionales ;
- Participer aux processus de standardisation et de normalisation.

Pour atteindre ces objectifs le Ministère a donc décidé de développer 7 actions :

### *Action 1 - La préparation et l'édiction de normes, de standards et de schémas informatiques<sup>53</sup>*

L'objectif est qu'en 2005 une norme internationale, reprenant l'essentiel des propositions françaises, soit publiée. Une norme, publiée par l'AFNOR<sup>54</sup>, référencée BP Z76-001 d'avril 2004 est parue et constitue en fait un référentiel des bonnes pratiques pour l'utilisation des technologies de l'information dans la FOAD.

### *Action 2 - L'aide à l'équipement des lycées, collèges et écoles<sup>55</sup> avec une priorité pour les zones défavorisées.*

En consacrant 30 millions d'euros par an, l'objectif est d'atteindre 100% des établissements connectés à Internet en 2007 et un ordinateur pour 3 élèves.

### *Action 3 - La généralisation d'espaces numériques de travail (ENT) scolaires<sup>56</sup>.*

Ces ENT sont destinés à permettre à chacun de trouver sur son ordinateur les services de documentation, de travail en commun et de vie scolaire<sup>57</sup>. En 2007 tous les élèves devront être équipés d'un bureau virtuel.

---

<sup>52</sup> Normalisation et interopérabilité des infrastructures et des outils collaboratifs.

<sup>53</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/normes.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/normes.htm)

<sup>54</sup> [www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

<sup>55</sup> En partenariat avec les collectivités territoriales.

<sup>56</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/ent.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/ent.htm)

<sup>57</sup> Sélection de 8 académies pilotes en septembre 2003 puis sélection de 5 nouvelles académies en février 2004, déploiement de 2004 à 2006.

*Action 4 - Le développement des environnements numériques de travail dans le cadre des Universités Numériques en région<sup>58</sup>.*

Il s'agit de mutualiser, au niveau régional et en étroite partenariat avec les conseils régionaux, les infrastructures, les services et les environnements de travail des enseignants et des étudiants. Le but est d'offrir à l'ensemble des établissements des services numériques en ligne d'ici à 2007<sup>59</sup>.

*Action 5 - Une rationalisation des services d'assistance et d'accompagnement<sup>60</sup>.*

Organisation, en relation avec les collectivités locales, de dispositifs académiques d'assistance et d'accompagnement des utilisateurs des TIC.

*Action 6 - Un plan de protection des mineurs face aux dangers de la pédo-pornographie et de la cyber-criminalité<sup>61</sup>.*

Le Ministère de l'éducation vient d'adopter un plan national systématique de protection des enfants dans les écoles ( BO du 26 février 2004).

*Action 7 - Le développement des technologies alternatives permettant de couvrir l'ensemble des établissements tel que le Wi Fi afin de lutter contre la fracture numérique<sup>62</sup>.*

Il s'agit d'expérimenter, en grandeur réelle, un dispositif Intranet / Internet à destination et usage du 1er degré et intégrant une problématique de réseau sans fils (Wi-Fi).

## **Programme N°2 - L'incitation à la production de contenus numériques**

Le programme "Incitation à la production de contenus numériques pour l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur" poursuit deux objectifs :

- Donner à l'ensemble des élèves, des étudiants et des enseignants des contenus pédagogiques " numériques " de qualité.
- Affirmer la place de la France - et par là même de l'Europe - dans les industries de la connaissance.

Ce programme s'appuie actuellement sur quatre actions qui couvrent l'enseignement scolaire et supérieur :

*Action 1 - Le Schene : Schéma de l'édition numérique pour l'enseignement<sup>63</sup>*

Le schéma de l'édition numérique pour l'enseignement (SCHENE) marque un tournant stratégique puisque pour la première fois le Ministère prend l'initiative de la demande en publiant un schéma des contenus souhaités par les enseignants<sup>64</sup>.

*Action 2 - Le soutien à l'édition numérique pour l'enseignement scolaire et supérieur<sup>65</sup>*

<sup>58</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/superieur/unr.htm](http://www.educnet.education.fr/superieur/unr.htm)

<sup>59</sup> A la suite d'un appel d'offres lancé en mai 2003, 10 régions regroupant 40% des universités françaises ont été sélectionnées dans lesquelles une UNR est en cours de déploiement. En octobre 2004, 50% des universités seront dotées de bornes Wi Fi.

<sup>60</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/assistance.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/assistance.htm)

<sup>61</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/securite.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/securite.htm)

<sup>62</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/equip/experimentation.htm](http://www.educnet.education.fr/equip/experimentation.htm)

<sup>63</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/res/schene.htm](http://www.educnet.education.fr/res/schene.htm)

<sup>64</sup> Les premiers résultats seront disponibles en mai 2004. Depuis l'été 2003, tous les éditeurs ont lancé de nouveaux projets.

Le Ministère poursuit la politique de soutien à la production et à la diffusion de produits numériques de qualité tout en réformant le système de soutien déjà mis en place<sup>66</sup>

### *Action 3 - L'Espace Numérique des Savoirs (ENS)<sup>67</sup>*

Le lancement de l'Espace numérique des savoirs (ENS), véritable canal de diffusion en ligne des contenus pédagogiques, est expérimenté depuis la rentrée 2003 auprès de 450 000 élèves et doit se généraliser à partir de la rentrée 2004 grâce à un partenariat avec les éditeurs qui s'est concrétisé par le lancement, début 2004, de 2 GIE<sup>68</sup> regroupant 45 éditeurs publics et privés.

Il est à noter le lancement d'une Web TV de l'éducation avec France 5 (octobre 2003). D'ici à la rentrée 2005, les établissements pourront avoir accès à une chaîne des savoirs en ligne.

### *Action 4 - Les priorités ministérielles<sup>69</sup>*

Le lancement d'actions en ligne correspondant à des priorités nationales : Prévention de l'illettrisme, langues à l'école primaire<sup>70</sup> et sécurité routière.

## **Programme N° 3 - Le développement des usages**

Objectifs 2004-2006

L'usage des TIC dans l'enseignement a dépassé le stade du cercle d'initiés. Cependant, pour en généraliser la pratique, il convient de proposer des pistes d'usages aux enseignants, en soulignant leur intérêt pédagogique<sup>71</sup>.

L'objectif général est de banaliser les usages des TIC devant les élèves ou les étudiants et auprès de la majorité des enseignants, d'ici à trois ans en mettant en œuvre 3 grandes actions :

### *Action 1 - Usages des TIC dans l'enseignement primaire*

L'objectif principal du projet PRIMTICE<sup>72</sup> est de concevoir et de déployer un dispositif de repérage, de description, d'indexation et de mutualisation d'usages des TIC dans l'enseignement primaire afin d'en faciliter l'accès et l'exploitation pour tous.

---

<sup>65</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/res/production.htm](http://www.educnet.education.fr/res/production.htm)

<sup>66</sup> Liste et détail des aides publiques destinées au développement des TIC et du multimédia consultables sur [http://www.internet.gouv.fr/article.php3?id\\_article=451](http://www.internet.gouv.fr/article.php3?id_article=451)

<sup>67</sup> Pour en savoir plus : <http://www.educnet.education.fr/res/ens.htm>

<sup>68</sup> Le Canal numérique des savoirs et le Kiosque numérique pour l'éducation

<sup>69</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/res/priorites.htm](http://www.educnet.education.fr/res/priorites.htm)

<sup>70</sup> Le site Bien Lire : [www.bienlire.education.fr/](http://www.bienlire.education.fr/) et le site Primlangues : [www.primlangues.education.fr/php/](http://www.primlangues.education.fr/php/)

<sup>71</sup> C'est pourquoi le Ministère incite à la réalisation et à la mise en commun de "séquences pédagogiques".

<sup>72</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/primaire/usages/](http://www.educnet.education.fr/primaire/usages/)

D'autres actions concourent au développement des usages des TICE :

- Accompagner la généralisation du B2i<sup>73</sup>
- Mener des expérimentations permettant d'observer et d'anticiper des évolutions de pratiques ou de programmes liés aux nouveaux outils et services.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'enquêtes sur les usages.
- Participer à la mise en place de " l'Agence des usages " au CNDP<sup>74</sup>.
- Développer la communication envers la communauté éducative

### *Action 2 - Usages des TIC dans l'enseignement secondaire*

Largement développé depuis plusieurs années, ce projet s'appuie en particulier sur les réseaux disciplinaires académiques. Les grands domaines d'actions à poursuivre consistent à continuer l'animation de ce réseau, développer et faire connaître des exemples d'usages validés des TIC, participer à l'indexation des exemples d'usages et à l'évolution des banques de ressources, analyser et faire sauter les verrous qui limitent le développement de ces usages.

Les grands domaines d'actions s'appuyant sur le réseau second degré :

- Développer et faire connaître des exemples d'usages des TIC avec comme priorité affichée : Fournir des exemples, simples et faciles à mettre en œuvre, d'usages " d'objets numériques ", dans un premier temps pour la classe de 4<sup>e</sup>, en liaison avec le projet SCHENE.
- Mener des expérimentations permettant d'observer et d'anticiper des évolutions de pratiques ou de programmes liés aux nouveaux outils et services<sup>75</sup>.
- Participer à l'indexation des exemples d'usages et à l'évolution des banques de ressources.
- Analyser et travailler sur les blocages aux développements des usages.
- Proposer des incitations en liaison avec les corps d'inspection et la DESCO, en cohérence avec l'évolution des programmes et des examens.
- Développer la communication vis à vis des enseignants et des corps d'inspection.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'enquêtes sur les usages.
- Participer à la mise en place de " l'Agence des usages " au CNDP.

### *Action 3 - Usages des TIC dans l'enseignement supérieur*

Les grandes actions concernant l'enseignement supérieur sont actuellement centrées sur :

- L'incitation à la création et à la mutualisation de ressources, en relation avec le projet ENS<sup>76</sup>
- La valorisation de ces actions en parvenant à faire reconnaître par l'institution, cette mission comme faisant partie intégrante du service des enseignants-chercheurs<sup>77</sup>
- Le regroupement des Campus Numériques Français en Universités Numériques Thématiques<sup>78</sup>.

---

<sup>73</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm)

<sup>74</sup> Centre National de Documentation Pédagogique : [www.cndp.fr/accueil.htm](http://www.cndp.fr/accueil.htm)

<sup>75</sup> En lien avec le projet ENT du programme " infrastructures et services "

<sup>76</sup> Espace numérique des savoirs, devenu le CNS, Canal numérique des savoirs.

<sup>77</sup> Cf rapport Belloc concernant les propositions pour une modification du décret 84-431 portant statut des enseignants chercheurs

<sup>78</sup> L'objectif est de regrouper en pôles d'excellence l'essentiel des campus numériques actuels, de manière, en particulier à en augmenter la visibilité à l'International.

## Programme N° 4 - Formation aux TICE et accompagnement

Ce programme vise à amplifier et systématiser les actions de formation et d'accompagnement aux TICE envers la communauté éducative dans son ensemble<sup>79</sup>.

Ces actions s'adressent également aux jeunes avec la généralisation du Brevet Internet et informatique (le B2i) dans l'enseignement scolaire et la mise en place d'un certificat Internet et informatique (le C2i) dans l'enseignement supérieur.

Le résultat attendu en est une réelle intégration des TIC dans les disciplines et dans les activités pédagogiques, ce qui suppose, à la fois, la maîtrise de l'outil et l'acquisition de compétences spécifiques liées aux nouveaux gestes professionnels induits.

Par ailleurs, ce programme a pour objet d'expérimenter et de promouvoir de nouveaux environnements de formation, ce qui devrait permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des projets individuels ou collectifs des enseignants ainsi qu'un effet d'entraînement et de diffusion au sein des établissements.

### *Action 1 - Généralisation du B2i*

Le B2i<sup>80</sup> doit être généralisé pour les élèves, avec deux niveaux obligatoires (écoles et collèges) et un niveau expérimental (lycées) : en 2007, tous les collégiens devraient avoir obtenu le B2i.

### *Action 2 - Généralisation du C2i niveau 1*

Le "C2i niveau 1"<sup>81</sup> pour les étudiants est expérimenté depuis la rentrée 2004 et devrait être généralisé à la rentrée 2005.

### *Action 3 - Nouveaux projets :*

- Le "C2i niveau 2" Enseignant <sup>82</sup> vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants par l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

- Le "C2i niveau 2" Métiers du droit <sup>83</sup> doit attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires liées aux domaines étudiés et en vue de l'insertion professionnelle de l'étudiant en fin de parcours universitaire.

- Le projet "Formation et accompagnement de formateurs" vise à obtenir la réelle intégration des TIC dans les disciplines et dans les activités pédagogiques transversales.

- Le projet "Accompagnement des personnels du supérieur" vise à former et à accompagner les enseignants-chercheurs afin qu'ils utilisent les TIC et les infrastructures réseau des universités dans leur enseignement.

- Le projet "Formation et accompagnement des personnels d'encadrement" vise à favoriser l'usage quotidien et professionnel des TIC pour l'ensemble des personnels d'encadrement afin de donner de la cohérence à l'ensemble des actions déjà menées (B2I, C2I, formation des enseignants, plans d'équipement, etc.).

- Le projet "Nouveaux environnement de formation" doit favoriser l'utilisation de formations en ligne, explorer des modalités multiples (autoformation, communautés d'apprentissage, tutorat ...), développer les processus de mutualisation de production de ressources numériques

---

<sup>79</sup> Formateurs, personnel enseignant et personnel d'encadrement.

<sup>80</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm)

<sup>81</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/C2i.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/C2i.htm)

<sup>82</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/C2i-ens.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/C2i-ens.htm)

<sup>83</sup> Pour en savoir plus : [www.educnet.education.fr/formation/C2i-droit.htm](http://www.educnet.education.fr/formation/C2i-droit.htm)

de formation et favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles stratégies de formation. Comme on peut le constater, la politique mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit dans la continuité en s'appuyant sur les premiers programmes développés, en passant du stade expérimental au stade opérationnel tout en cherchant à continuer une politique de recherche et de développement et à mutualiser les résultats obtenus.

Il est donc intéressant de savoir comment toutes ces actions se complètent avec les initiatives développées par les autres ministères, et notamment celui de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

## abstract

Les orientations actuelles du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont appuyées sur les résultats des initiatives menées entre 1997 et 2000 qui étaient au nombre de 10 :

I - Le développement des infrastructures et son accompagnement : Évolution du parc d'ordinateurs, connexion au réseau des établissements du second degré, passage aux hauts débits, nouveaux environnements de travail et accompagnement humain à ces changements.

II. L'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques par la prise en compte des TIC dans les nouveaux programmes, l'évolution des pratiques pédagogiques en privilégiant l'usage des TIC dans les modes d'acquisition, et la création du Brevet Informatique et Internet.

III. La formation des enseignants des UFM, des formateurs et des personnels d'encadrement.

IV. La production et la mise à disposition de ressources et services numériques, comme la création de la marque " *RIP* " (Reconnu d'intérêt pédagogique) permettant aux enseignants de s'assurer que les produits sélectionnés correspondent bien à l'évolution des programmes, le soutien aux projets de cédéroms et de sites pédagogiques et la diffusion de ressources numériques et audiovisuelles

V. Le développement de l'offre française d'enseignement supérieur ouvert et à distance, notamment par la création d'un réseau de campus numériques et la création d'un site internet « *Formasup* » qui référence les formations à distance et propose toutes les informations nécessaires sur la formation ouverte et à distance de l'enseignement supérieur français.

VI. L'effort de recherche notamment par la création d'un réseau Innovation Audiovisuel et Multimédia, d'une résidence européenne dédiée aux technologies éducatives « la Villa Média » et un soutien à la recherche en éducation pour mieux cerner le champ des recherches menées dans le domaine des usages des TIC.

VII. Le soutien à la création et au développement d'entreprise par la création d'un Incubateur national "*Belle de Mai*" dédié au multimédia éducatif et culturel et d'un fonds d'amorçage *C-Source* pour soutenir les jeunes entreprises du secteur du multimédia, notamment éducatif, par la prise de participations.

VIII. Les partenariats par la signature d'accords-cadres.

IX. L'ouverture à l'international grâce à la création de réseaux pédagogiques électroniques internationaux, la participation à de nombreuses manifestations européennes en *e-learning* et la mise en place de relations multilatérales et bilatérales.

X. L'information et la communication avec la création du site « *Educnet* » qui rassemble des textes de référence, des exemples de pratiques pédagogiques, des listes de ressources mais aussi une rubrique juridique pour guider les usagers, une rubrique de veille documentaire et une rubrique actualités.

La politique menée actuellement par ce ministère tient donc compte des résultats de sa précédente politique et de la volonté du gouvernement français exprimé en 2002. Celle-ci s'inscrit dans les lignes directrices du plan gouvernemental appelé « Internet pour tous ».

En ce qui concerne le système éducatif, l'objectif principal de ce plan est d'atteindre d'ici trois ans la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies, soit un taux d'utilisation de plus de 50%. Cette généralisation est une étape majeure. Les objectifs secondaires sont une meilleure connaissance des usages pédagogiques et l'élaboration d'un plan d'ensemble pour résoudre les problèmes et contourner les freins rencontrés.

Les décisions prises et mises en œuvre ont été regroupées dans quatre programmes d'actions : « infrastructures et services », « contenus », « usages », « formation » et un programme de soutien : « qualité » qui constituent le plan d'action de la SDTICE pour 2004-2006.

I. Le programme d'incitation au développement des infrastructures et des services dont les objectifs sont de définir les besoins de la communauté éducative, aider à la mise en œuvre de services Intranet-Internet et d'environnements numériques de travail, d'assister les utilisateurs aux plans technique et pédagogique, d'accompagner les projets d'Universités Numériques Régionales et enfin de participer aux processus de standardisation et de normalisation.

Pour atteindre ces objectifs le Ministère a donc décidé de développer 7 actions qui sont la préparation et l'édition de normes, de standards et de schémas informatiques, l'aide à l'équipement des établissements de formation, la généralisation d'espaces numériques de travail, le développement des environnements numériques de travail dans le cadre des Universités Numériques en région, la rationalisation des services d'assistance et d'accompagnement, la création d'un plan de protection des mineurs et enfin, le développement des technologies alternatives permettant de couvrir l'ensemble des établissements afin de lutter contre la fracture numérique.

II. L'incitation à la production de contenus numériques dont les objectifs sont de donner à l'ensemble des apprenants et des enseignants des contenus pédagogiques " numériques " de qualité et d'affirmer la place de la France et de l'Europe dans les industries de la connaissance.

Ce programme s'appuie actuellement sur quatre actions qui sont le SCHéma de l'Édition Numérique pour l'Enseignement (*SCHENE*), le lancement de l'Espace numérique des savoirs (*ENS*) et le lancement d'actions en ligne correspondant à des priorités nationales comme la prévention de l'illettrisme, l'apprentissage des langues à l'école primaire et la sécurité routière.

III. Le développement des usages en banalisant les usages des TIC auprès des apprenants et des enseignants, et ce en mettant en œuvre 3 grandes actions.

La première consiste à développer l'utilisation des TIC dans l'enseignement primaire (projet *PRIMTICE*), à accompagner la généralisation du *B2i*, à mener des expérimentations permettant d'observer et d'anticiper des évolutions de pratiques ou de programmes liés aux nouveaux outils et services, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'enquêtes sur les usages et à la mise en place de " l'Agence des usages " et enfin, à développer la communication envers la communauté éducative

La deuxième action consiste à développer les usages des TIC dans l'enseignement secondaire grâce à diverses actions qui consistent à développer et faire connaître des exemples d'usages des TIC en liaison avec le projet *SCHENE*, à mener des expérimentations permettant d'observer et d'anticiper des évolutions de pratiques ou de programmes liés aux nouveaux outils et services, à participer à l'indexation des exemples d'usages et à l'évolution des banques de ressources, à analyser et travailler sur les blocages aux développements des usages, à proposer des incitations en liaison avec les inspecteurs pédagogiques, à développer la communication vis à vis des enseignants et à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre d'enquêtes sur les usages et à la mise en place de " l'Agence des usages " au CNDP.

La dernière action concerne le développement des usages des TIC dans l'enseignement supérieur avec des activités centrées sur l'incitation à la création et à la mutualisation de ressources, la valorisation de ces actions en parvenant à faire reconnaître par l'institution et le regroupement des Campus Numériques Français en *Universités Numériques Thématiques*.



IV. Formation aux TICE et accompagnement. Ce programme vise à amplifier et systématiser les actions de formation et d'accompagnement aux TICE envers la communauté éducative dans son ensemble.

Ces actions s'adressent également aux jeunes avec la généralisation du Brevet Internet et informatique (*Ie B2I*) dans l'enseignement scolaire et la mise en place d'un certificat Internet et informatique (*Ie C2I*) dans l'enseignement supérieur.

Le résultat attendu en est une réelle intégration des TIC dans les disciplines et dans les activités pédagogiques, ce qui suppose, à la fois, la maîtrise de l'outil et l'acquisition de compétences spécifiques liées aux nouveaux gestes professionnels induits.

Par ailleurs, ce programme a pour objet d'expérimenter et de promouvoir de nouveaux environnements de formation, ce qui devrait permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des projets individuels ou collectifs des enseignants ainsi qu'un effet d'entraînement et de diffusion au sein des établissements.

Comme on peut le constater, la politique mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit dans la continuité en s'appuyant sur les premiers programmes développés, en passant du stade expérimental au stade opérationnel tout en cherchant à continuer une politique de recherche et de développement et à mutualiser les résultats obtenus.

## abstract - ENGLISH version

The present actions of the education, higher education and research ministry are based on the results of the initiatives conducted between 1997 and 2000 and which were 10 of them.

1. Infrastructures development and its consequences: evolution of the computers park, connexions to the network of the educational establishments, high level transformation, new environment at work and human support to these changes.
2. Evolution of the contents and the training practices, taking into account the NTIC, in the syllabus, evolution of training practices in the acquisition modes, and the creation of a new diploma: *Brevet Informatique et Internet*.
3. The training of the teachers of UFM, of trainers and managers.
4. The production and using of numeric resources and services, as the brand "RIP" (Reconnu d'Intérêt Pédagogique) which guarantee to the teachers that the product used corresponds to the syllabus evolution, the support to cd projects, and training websites and the numeric and digital broadcasting.
5. The development of the French offer in higher education, particularly by the means of a network of numeric campus and the creation of a website named *Formasup* which lists the distance training and give an information on open long distance of higher education.
6. The effort on the research particularly with the creation of an audiovisual and multimedia innovation network, of an European residence devoted to educational technologies *La Villa Media* and the support to the research in education.
7. The support to creation and development of news companies, by the creation of an incubation place *Belle de Mai* devoted to educational and cultural multimedia, and a funds, *C Source* to support young companies of multimedia and particularly educational sector, by the means of financial participations.
8. The partnerships, with the signature of agreements.
9. The opening to international, with creation of electronic training international networks, participations to a number of European meetings on e-learning, and the setting up of multi and bi laterals relationships.
10. Information and communication with creation of *Educnet*, a website which gather references texts, examples of training practices, resources list but also a legal column to guide the users, documents and topics.

So, the current policy of this ministry takes into account the results of the its former policy and of the French State's will expressed in 2002 "internet for all".

For the educational system, the main objective of this plan is to reach, within the 3 coming years the general use of the new technologies, that is to say a use rate of more than 50 %. This is a major step. The second objective is a better knowledge of training uses and the elaboration of a common plan to solve the problems and to go round the brakes.

The decisions have been gathered together in a 4 actions program:

- infrastructures and services,
- contents
- uses
- training

and a supporting plan, named: quality.

1. The infrastructures and services program which objectives are to list the needs of the educational community, to set up of intranet-internet services, to assist in terms of technology and training, to come with regional numeric universities and finally to participate to standardisation process.

To reach these objectives, 7 actions are developed:

- Preparation and creation of computerized norms;
- Help for the equipment of educational establishment;
- Generalization of numeric spaces;
- Development of numeric environment with the regional numeric universities;
- Rationalisation of assistance devices;
- Development of a protection plan for minors;
- And finally development of alternative solutions to cover all the territory.

2. The contents which objectives are to propose to teachers and learners numerical high quality training contents to make Europe and France authority felt.

Four actions are supporting this aim: *SCHEME* program, *ENS* launching, on line actions to prevent from illiterate, the study of foreign languages at primary school and road safety which are governmental priorities.

3. The development of the uses of NTIC, by 3 main actions. *PRIMCITE* or using of NTIC in primary schools, B2I generalization to conduct experiments on the evolution of practices, participations to surveys on the practices, development of the communication to the teacher's community.
4. NTIC training for teacher's community. These actions are also for young people with the creation of BII (B2i) and C2i for higher education.

The expected result is the integration of NTIC in training in subjects and training activities, which supposes their real mastering and the skill in new professional gestures.

Moreover, this program has an other objective which is to experiment and promote new training environment. The expected result is to give a more rapid and more efficient setting up of teacher's projects, individual or not, and an effect of promotion and broadcasting inside the educational establishments.

As one can see, the policy of the Education, higher education and research ministry is in continuation with the first developed programs, coming from experimental step to operational step, while going on the research and development and share of the results.

## 2.3 – La politique du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Afin de pouvoir aborder ce chapitre, il est également important de faire un rapide point sur les résultats des initiatives menées avant 2002 car elles ont aussi influé sur les orientations de la politique actuelle.

### 2.3.1 – Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002

Même si les initiatives menées par ce ministère ne sont en aucune mesure comparables en diversité et en volume avec celles réalisées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est important de mettre l'accent sur un programme spécifique, le programme FORE<sup>84</sup>.

Ce programme s'est appuyé sur les principaux enseignements issus de l'évaluation des résultats de l'appel à projets dit "entreprise apprenante" lancé par la DGEFP<sup>85</sup> en mars 1995.

#### Opération N° 1 - Ingénierie et formation.

Les opérations qui ont pu se développer dans le programme FORE ont été, dans la majorité des cas, un mixage entre ces deux manières de procéder (maillage du territoire et accès à distance). Pour cela, plusieurs centaines de formateurs et accompagnateurs dans le programme FORE ont dû être formés à la conception de nouvelles méthodes permettant le tutorat des apprentissages à distance ou en local dans des lieux-ressources.

Avec plus ou moins d'importance selon les régions on avait pu estimer entre 20 et 30 000 le nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de FOAD dans le cadre du programme FORE en 2000. L'enveloppe globale des divers financements mobilisés par les DRTEFP<sup>86</sup> avoisine les 7,6 millions d'euros par an<sup>87</sup>. Ces sommes ont surtout été consacrées jusqu'alors à l'ingénierie pédagogique; les organismes ayant déjà pour la plupart les équipements nécessaires.

Outre la formation des formateurs le financement a donc porté sur les coûts de développement de nouvelles ressources pédagogiques et sur les coûts de standardisation de ces ressources afin qu'elles soient exploitables à distance.

#### Opération N° 2 - FOAD et entreprise : FORE TPE-PME

Cet autre volet du programme FORE visait deux objectifs parallèles et complémentaires :

- Le recours à des dispositifs ouverts de formation sur le lieu de travail, faisant appel aux nouvelles technologies de formation et à la formation à distance.
- Favoriser une organisation apprenante au sein de l'entreprise.

La recherche-action prévoyait quatre phases de travail distinctes : étude de faisabilité préalable, conception, expérimentation, transfert (diffusion, évaluation) afin de déterminer les conditions minimales d'un déploiement de ces expérimentations. Ainsi, **9 principes fondamentaux** pour la mise en oeuvre de dispositifs de formation ouverts et à distance dans les TPE-PME ont été identifiés<sup>88</sup> :

---

<sup>84</sup> Formations Ouvertes et Ressources Educatives.

<sup>85</sup> Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

<sup>86</sup> Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et à la Formation Professionnelle

<sup>87</sup> Etat, CPER, FSE principalement.

<sup>88</sup> Pour plus d'informations : [ressources.abora.org/reperes/tel/bilan\\_foretpepme.pdf](http://ressources.abora.org/reperes/tel/bilan_foretpepme.pdf)

1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la formation<sup>89</sup> : actions de communication, promotion, etc.
2. Augmenter la lisibilité de l'offre FOAD existante et accessible aux salariés.
3. S'appuyer sur des réseaux d'entreprises<sup>90</sup>.
4. Mobiliser une chaîne d'acteurs relais : institutionnels, techniciens, professionnels.
5. Fédérer les initiatives et privilégier les approches territoriales pour augmenter les effets de convergence.
6. Développer l'ingénierie financière par delà les canaux traditionnels<sup>91</sup>
7. Privilégier la formation sur le lieu de travail ou à proximité.
8. Individualiser les services et contextualiser les actions de formation.
9. Favoriser le (re)positionnement de certains acteurs : OPCA<sup>92</sup> et prestataires de formation en premier lieu.

Son principe d'appui aux recherches et aux expérimentations a permis au programme FORE, au cours de ces années, d'acquérir des savoir-faire qui n'auraient pas été possibles dans un autre cadre institutionnel et financier. La DGEFP a donc tiré profit de toutes ces expérimentations et mis en place une politique de diffusion des pratiques qui avaient montré leur efficacité tout en consolidant les dispositifs dans lesquels le maillage du territoire, les compléments aux formations existantes, le « coup de pouce » personnalisé constituent les principaux éléments.

La DGEFP et les DRTEFP ambitionnent maintenant de passer de la phase d'expérimentation qui avait prévalu depuis 1992, à la phase de généralisation d'un principe unique appliqué à l'ensemble du territoire, celui du maillage des régions par des points d'accès à la téléformation ou PAT<sup>93</sup>. C'est le programme FORE II.

---

<sup>89</sup> Les TPE en premier lieu.

<sup>90</sup> Tels que les Systèmes Productifs Locaux -SPL.

<sup>91</sup> Tels que les OPCA.

<sup>92</sup> Organisme Paritaire Collecteur Agréé des cotisations « formation » des entreprises.

<sup>93</sup> « télé » étant à prendre ici dans son sens littéral qui signifie « au loin, à distance ».

### 2.3.2 – Le programme FORE II

Ce programme comporte deux volets :

- Volet 1 : La mise en place de Points d'Accès à la Téléformation (P.@.T.)<sup>94</sup>
- Volet 2 : Le conventionnement des actions d'initiation à Internet pour les publics relevant du programme de lutte contre les exclusions.

Une enveloppe de 3.83 M€ est réservée cette année pour le financement de ces opérations. Le ministère de l'Emploi a souhaité avec ce programme impulser une logique de promotion et de diffusion à grande échelle des bonnes pratiques pour plusieurs raisons :

- L'extension de l'accessibilité aux technologies et aux réseaux de télécommunications ;
- L'élévation des niveaux de compétences des formateurs et autres acteurs de la formation;
- La prise en compte croissante de cet enjeu par les décideurs;
- Les évolutions opérées ces derniers mois sur le champ réglementaire et législatif.

L'objectif du programme FORE II est donc de constituer :

- Un réseau de P@T labellisés, répartis sur l'ensemble du territoire, situés dans des organismes de formation, des espaces publics ou des entreprises. Ce réseau doit délivrer une gamme de services accessibles localement et à distance, contribuant à l'entretien et au développement des compétences des personnes dans les entreprises et les territoires.
- Un espace national de mutualisation fédérant plusieurs pôles de compétences de niveau national, régional ou sectoriel, diffusant des services et des ressources accessibles notamment par le réseau de points d'accès.

Pour réaliser ce programme, une commission de labellisation a été mise en place à l'initiative des DRTEFP, en relation avec les Conseils régionaux<sup>95</sup>. Elle est composée des principaux financeurs de la formation<sup>96</sup>. Cette commission :

- Elabore un plan d'action régional et un cahier des charges pour un appel à projets régional de labellisation de P.@.T. ;
- Examine et se prononce sur les demandes de labellisation

Les organismes de formation ont été invités à regrouper leurs offres afin que dans chaque P@T qu'ils ouvriront puisse couvrir une large demande. Les premiers groupements partenariaux ainsi constitués l'ont été sur l'initiative de pilotes souvent issus des réseaux nationaux de formation. On retrouve naturellement l'AFPA, les GRETA et les CFPPA<sup>97</sup>, mais également les réseaux des Chambres Consulaires.

Beaucoup de ces organismes proposent d'utiliser les APP<sup>98</sup> dont ils sont supports car le fonctionnement de ceux-ci et leur répartition territoriale correspondent bien à ce qu'on peut attendre d'un P@T.

Actuellement, les usagers exclusifs de ces P@T, où qu'ils soient implantés, restent le stagiaire de la formation professionnel et le salarié envoyé par son entreprise.

---

<sup>94</sup> Pour en savoir plus : [www.espacepat.org](http://www.espacepat.org)

<sup>95</sup> Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Bretagne, Centre, Champagne Ardennes, Ile de France, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, P.A.C.A., Pays de la Loire, Rhône Alpes

<sup>96</sup> DDTEFP, A.N.P.E., ASSEDIC, OPCA, des représentants des branches professionnelles...

<sup>97</sup> Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles.

<sup>98</sup> Il y a plus de 450 Ateliers de Pédagogie Personnalisée répartis sur le territoire national : [www.app.tm.fr](http://www.app.tm.fr)

Afin d'aider au développement de ce type de formation l'Etat finance 2 euros par heure en complément des financements existants. Les services déconcentrés en relation avec les conseils régionaux viennent souvent abonder ce financement en mobilisant des crédits au titre du contrat de plan Etat/Région.

Pour rendre compte de l'activité de ce programme la DGEFP dispose d'un outil statistique national<sup>99</sup> qui cumule les informations transmises par les P@T. En matière de FOAD, c'est un des rares outils de mesure permettant aujourd'hui en France de pouvoir évaluer l'impact de nouvelles modalités de formation appuyées sur les TIC.

Quelques chiffres significatifs !

- 298 P@T répartis sur le territoire français, mais inégalement répartis<sup>100</sup>.
- Plus de 8 000 bénéficiaires dont 24 % de moins de 26 ans et 68 % sont des femmes.
- Les personnes à faible niveau de qualification<sup>101</sup> représentent 56 % des personnes.
- 60 % des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi.
- 62 % des heures de formation tutorées réalisées dans le P@T concernent l'enseignement général et la bureautique<sup>102</sup>.
- Moins de 9 % des personnes inscrites dans un P@T abandonne en cours de formation.

Si le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a concentré ses efforts sur la pédagogie et la formation des enseignants, on voit clairement ici la complémentarité du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale qui est intervenu sur des champs différents.

En effet, si on a pu regretter qu'au démarrage du programme FORE les sommes étaient surtout consacrées à l'ingénierie pédagogique et faisait donc parfois doublon avec l'Education Nationale<sup>103</sup>, le maillage du territoire national par la mise en place de Points d'Accès à la Téléformation et le recours à des dispositifs ouverts de formation sur le lieu de travail pour favoriser une organisation apprenante au sein de l'entreprise sont des avancées considérables dans le développement de la FOAD et pour la communauté éducative dans sa globalité.

Les chiffres cités précédemment démontrent également que l'objectif de mettre en place des actions d'initiation à Internet pour les publics relevant du programme de lutte contre les exclusions est en train d'être atteint.

Après avoir parcouru la politique de deux ministères en faveur du développement de la FOAD, il reste maintenant à étudier la politique mise en œuvre par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales<sup>104</sup>.

---

<sup>99</sup> Pour consulter les données : [pat.statistiques.net/consultation.php](http://pat.statistiques.net/consultation.php)

<sup>100</sup> 45 % des P@T répartis sur 3 régions, dont 18 % rien que pour la Région Rhône-Alpes, précurseur dans ce domaine : [www.espacepat.org](http://www.espacepat.org).

<sup>101</sup> Niveau V et moins.

<sup>102</sup> Le volume total d'heures représente plus de 280 000 heures de formation.

<sup>103</sup> Toutefois, le public était différent (demandeurs d'emploi, salariés) ce qui justifiait cette démarche.

<sup>104</sup> Dans la suite du document on utilisera l'acronyme du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : MAAPAR.

## abstract

Afin de pouvoir aborder ce chapitre, il est également important de faire un rapide point sur les résultats des initiatives menées avant 2002 car elles ont aussi influé sur les orientations de la politique actuelle.

Même si les initiatives menées par ce ministère ne sont en aucune mesure comparables en diversité et en volume avec celles réalisées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est important de mettre l'accent sur un programme spécifique, le programme *FORE* qui se déclinait en deux grandes actions.

I. Ingénierie et formation. Les opérations qui ont pu se développer dans le programme *FORE* ont été, dans la majorité des cas, un mixage entre ces deux manières de procéder (maillage du territoire et accès à distance). Pour cela, plusieurs centaines de formateurs et accompagnateurs dans le programme *FORE* ont dû être formés à la conception de nouvelles méthodes permettant le tutorat des apprentissages à distance ou en local dans des lieux-ressources. Outre la formation des formateurs le financement a donc porté sur les coûts de développement de nouvelles ressources pédagogiques et sur les coûts de standardisation de ces ressources afin qu'elles soient exploitables à distance.

II. FOAD et entreprise : *FORE TPE-PME*. Cet autre volet du programme *FORE* visait deux objectifs parallèles et complémentaires, le recours à des dispositifs ouverts de formation sur le lieu de travail, faisant appel aux nouvelles technologies de formation et à la formation à distance et favoriser une organisation apprenante au sein de l'entreprise.

Au terme de ce volet, 9 principes fondamentaux pour la mise en oeuvre de dispositifs de formation ouverts et à distance dans les TPE-PME ont été identifiés. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la formation, d'augmenter la lisibilité de l'offre FOAD existante et accessible aux salariés, de s'appuyer sur des réseaux d'entreprises, de mobiliser une chaîne d'acteurs relais, de fédérer les initiatives et privilégier les approches territoriales, de développer l'ingénierie financière par delà les canaux traditionnels, de privilégier la formation sur le lieu de travail ou à proximité, d'individualiser les services et contextualiser les actions de formation et enfin de favoriser le (re)positionnement de certains acteurs comme les OPCA et les prestataires de formation.

Le Ministère a donc tiré profit de toutes ces expérimentations et mis en place une politique de diffusion des bonnes pratiques et s'est engagé dans une phase de généralisation d'un principe unique appliqué à l'ensemble du territoire, celui du maillage des régions par des points d'accès à la téléformation ou PAT. C'est le programme *FORE II*.

Ce programme comporte deux volets, la mise en place de Points d'Accès à la Téléformation (P.@.T) et le conventionnement d'actions d'initiation à Internet pour les publics relevant du programme de lutte contre les exclusions.

Ce réseau de P@T labellisés, répartis sur l'ensemble du territoire, situés dans des organismes de formation, des espaces publics ou des entreprises doit délivrer une gamme de services accessibles localement et à distance, contribuant à l'entretien et au développement des compétences des personnes dans les entreprises et les territoires. Il constitue en fait un espace national de mutualisation, fédérant plusieurs pôles de compétences de niveau national, régional ou sectoriel et diffusant des services et des ressources.

Actuellement, les usagers exclusifs de ces P@T, où qu'ils soient implantés, restent le stagiaire de la formation professionnelle et le salarié envoyé par son entreprise. Pour rendre compte de l'activité de ce programme la DGEFP dispose d'un outil statistique national qui cumule les informations transmises par les P@T.



En matière de FOAD, c'est un des rares outils de mesure permettant aujourd'hui en France de pouvoir évaluer l'impact de nouvelles modalités de formation appuyées sur les TIC.

Si le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a concentré ses efforts sur la pédagogie et la formation des enseignants, on voit clairement ici la complémentarité du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale qui est intervenu sur des champs différents.

## abstract - ENGLISH version

The results of the activities conducted before 2002 have an influence on the current policy. Even if the actions of this ministry are less important in volume and variety than those of the education high level and research ministry, one has to speak about a specific program named FORE.

FORE has 2 main actions.

Training and engineering: the actions conducted were a mix of network of the territory and distance access. Hundreds of teachers have been training to the use of NTIC allowing the distance tutoring in special places. So the program was not only on training but also on the expenses of these new tools for a distance use.

ODL and enterprise: development of the new tools in the company and development of an educational organisation inside the company.

At the end of this action, 9 main principles were listed:

- Growing public awareness of the training actors
- Increasing the knowledge of the possible learning solutions for the wage people
- To be supported by companies networks
- To mobilize a chain of people acting as relay
- To federate the initiatives with a preference for the territorial approaches
- To develop the financial engineering out of the traditional channels,
- To favour the training at work or near,
- To individualise the services
- And finally to favour the re-positioning of some actors, as OPCA, and training providers.

So the ministry takes advantage of these experiments and conducted a policy for the spreading of good practices. It undertakes to provide the whole territory of points to access to e-learning. It is the program FORE II.

FORE II is made of 2 actions: placing of the points to access to e-training (P @ T) and agreement of internet training actions for people relevant from the program against exclusion.

This [P@T](#) network, spread over the whole territory, placed inside training establishments, public places or enterprises, may deliver a range of services with a direct or distance access, and will contribute to the development of the person's skills.

In fact, it is a large national place to share the skills at a national, a regional or a sector level.

Regarding ODL, it is one of the few tools to evaluate to day in France the impact of the new technologies based on TIC.

So, if we saw that the education, higher education and research ministry concentrates its efforts on training of the teachers, we clearly see here the complementary of the employment, labour and social cohesion Ministry which works on different subjects.

## 2.4 – La politique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

Afin de pouvoir aborder ce chapitre, il est également important de faire un rapide point sur les résultats des initiatives menées avant 2002 car elles ont aussi influé sur les orientations de la politique actuelle.

### 2.4.1 – Les principaux résultats des grands chantiers d'avant 2002

Même si les initiatives menées par ce ministère ne sont en aucune mesure comparables en diversité et en volume avec celles réalisées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est important de mettre l'accent sur 4 grandes actions spécifiques initiées par ce ministère.

#### Action N° 1 - Dispositifs de formations ouvertes et à distance

*CODILANGUES*<sup>105</sup> : Dispositif de formation pour le perfectionnement en langues<sup>106</sup> basé sur la notion de conseil linguistique direct et à distance qui s'adresse aux professionnels du secteur agricole, para agricole ; aux personnes établissant des contacts avec l'étranger pour trouver un emploi ; aux personnes souhaitant préparer un voyage ou accueillir des étrangers.

*FOAD Agriculture biologique* : Propose une offre de FOAD en agriculture biologique dans le cadre d'un réseau national de centres.

*Sylviculture multifonctionnelle et durable* : Dispositif de FOAD, conduit en réseau de centres publics, pour accompagner le développement de modalités de gestion durable de la forêt.

*FORMIDA*<sup>107</sup> : Propose des unités capitalisables d'adaptation régionale rares (UCARE) sous une formule accompagnée CFPPA-CNPR qui permet de suivre FOAD en bénéficiant d'un accompagnement en proximité, dans le CFPPA le plus proche de son domicile.

*BTSA FOAD* : Cette action vise à mettre en oeuvre un dispositif national de FOAD pour le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

#### Action N° 2 - Professionnalisation des acteurs

*COREFOD*<sup>108</sup> : « Formation-action » destinée aux formateurs de CFA/CFPPA, pour animer et mettre en oeuvre les nouvelles compétences nécessaires aux dispositifs de FOAD (tutorat, accompagnement, création de ressources, ingénierie...).

*TutoFOP*<sup>109</sup> : Dispositif national de formation permanent, ouvert et à distance, à destination des formateurs de CFA<sup>110</sup> et CFPPA, en vue du développement ou de l'évolution de leurs compétences pédagogiques et d'ingénierie de formation.

*TUTAC*<sup>111</sup> : Dispositif ouvert et à distance d'accueil, de formation et d'information des nouveaux enseignants et formateurs contractuels des EPLEFPA<sup>112</sup>.

---

<sup>105</sup> En savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/offre/autrcodi.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/offre/autrcodi.htm)

<sup>106</sup> Anglais, allemand, espagnol, italien, non débutant.

<sup>107</sup> Formations Ouvertes en Réseau Mutuel pour l'Installation Diversifiée en Agriculture : [www.educagri.fr/cnpr/actualite/pageactu/formida.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/actualite/pageactu/formida.htm).

<sup>108</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/espcofor/dispo/corefod.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/espcofor/dispo/corefod.htm)

<sup>109</sup> Pour en savoir plus : [www.tutofop.educagri.fr/](http://www.tutofop.educagri.fr/)

<sup>110</sup> Centre de Formation en Alternance

<sup>111</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/tutac/default.htm](http://www.educagri.fr/tutac/default.htm)

<sup>112</sup> Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole

### Action N° 3 - Ressources pédagogiques, bases d'information, solutions technologiques

*BDER*<sup>113</sup> : Base de données d'informations sur les ressources éducatives multimédias et leurs usages. Elle permet de mettre en relation des ressources avec les objectifs des référentiels de formation.

*EducagriNet*<sup>114</sup> : Service de diffusion de plus de 120 ressources en ligne, destiné à l'autoformation et aux formations ouvertes ou au soutien scolaire et au travail personnel.

*EDUCARE* : Base d'informations nationales, accessible par Internet, sur des UCARE des BP et BPA.

*Form@gri*<sup>115</sup> : Plate-forme de formation adaptée à l'enseignement agricole.

*Kit Parcours*<sup>116</sup> : Générateur multi-exercices permettant de créer des séquences d'apprentissage.

*MADO*<sup>117</sup> : Dispositif de mise à disposition des outils d'auto formation du CNPR<sup>118</sup>

### Action N° 4 - Création de réseaux de centres pour la FOAD

*Centre de ressources(CdR)*<sup>119</sup> : Pour s'adapter à un public dont l'origine et les projets professionnels sont de plus en plus diversifiés, les EPLEFPA mettent en place des CdR espace ouvert de formation. Plus qu'un lieu, le CdR propose une organisation de la formation souple et centrée sur les besoins des apprenants.

*ERSCE*<sup>120</sup> : Système d'échange national, par l'Internet de scénarios pédagogiques accompagnés des ressources produites par des centres de formation utilisables en particulier dans des formations ouvertes et à distance. Il s'adresse aux enseignants et formateurs, responsables de formation et animateurs de CdR.

*OURRIAA*<sup>121</sup> : Créer une dynamique de mutualisation de ressources dans le domaine des industries agroalimentaires.

*POLIFEMO*<sup>122</sup> : Projet développé dans le cadre du programme d'initiative communautaire (PIC) Adapt Bis (1998 - 2001). Il visait principalement à développer des dispositifs de formation et d'information capables de répondre aux besoins d'adaptation des salariés et des entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires aux changements industriels et technologiques.

*SPOT*<sup>123</sup> : Recherche-action visant à développer, à terme, une capacité commune à créer de nouveaux services sur la base d'une mutualisation nationale des ressources et d'une forte adaptation locale des prestations.

Fort de toutes ces expérimentations par le MAAPAR a décidé de mettre en place une politique globale de développement de la FOAD, regroupé sous un seul et même programme ; PRIMO.

---

<sup>113</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/bder/index.cfm](http://www.educagri.fr/bder/index.cfm)

<sup>114</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/pedago/educedit.htm](http://www.educagri.fr/pedago/educedit.htm)

<sup>115</sup> Pour en savoir plus : [www.cnerta.educagri.fr](http://www.cnerta.educagri.fr)

<sup>116</sup> Pour en savoir plus : [www.editions.educagri.fr/publication/detail.cfm?code=MI9700](http://www.editions.educagri.fr/publication/detail.cfm?code=MI9700)

<sup>117</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/partenaires/mado/sommado.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/partenaires/mado/sommado.htm)

<sup>118</sup> Centre National de Promotion Rural : <http://www.educagri.fr/cnpr/>

<sup>119</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/reseaux/cdr/sommaire.htm](http://www.educagri.fr/reseaux/cdr/sommaire.htm)

<sup>120</sup> Echanger des Ressources SCEnarisées : [www.educagri.fr/ersce/Index.cfm](http://www.educagri.fr/ersce/Index.cfm)

<sup>121</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/seminaire/documents/fich\\_action\\_OURRIAA.pdf](http://www.educagri.fr/cnpr/seminaire/documents/fich_action_OURRIAA.pdf)

<sup>122</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/actualite/polifemo/polifemo.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/actualite/polifemo/polifemo.htm)

<sup>123</sup> Pour en savoir plus : [www.educagri.fr/cnpr/partenaires/resprox.htm](http://www.educagri.fr/cnpr/partenaires/resprox.htm)

## 2.4.2 – Le programme PRIMO

Le programme PRIMO<sup>124</sup> de la DGER<sup>125</sup> s'inscrit dans la programmation 2000-2006 de l'objectif 3 du FSE et, plus particulièrement, de la mesure 5 "Améliorer l'information, l'orientation et l'individualisation des formations, notamment grâce aux NTIC, et développer l'accès à la validation" de l'axe 3 "Éducation et formation tout au long de la vie" de cet objectif<sup>126</sup>

A ce titre, il bénéficie d'un cofinancement du FSE à hauteur de 45%. Le montant moyen annuel du financement est de 5,2 M d'euros dont 2,3 M d'euros de cofinancement du FSE<sup>127</sup>.

PRIMO est ancré dans la dynamique de PROSPEA<sup>128</sup>, notamment de son chantier "Orientations relatives à la mission de formation professionnelle continue du ministère de l'Agriculture et de la Pêche". Construit dans la continuité du programme national de développement de l'individualisation dans l'appareil public de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles (PNI), il propose de poursuivre sa dynamique positive, tant en ce qui concerne l'adaptation du système de certification que l'individualisation des formations.

Pour tenir compte du contexte de réforme de la formation professionnelle et des grandes tendances socio-économiques de l'agriculture, il propose aussi des infléchissements importants, notamment en matière d'actions de modernisation globale de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage. La mise en place aux niveaux régionaux et au niveau national d'une fonction d'animation ainsi qu'un axe nouveau de professionnalisation des acteurs constituent ainsi des axes forts du programme PRIMO.

Il définit 3 axes stratégiques qui définissent eux-même des objectifs :

- Axe stratégique 1 : Poursuivre l'adaptation du système de certification pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, et des modalités d'évaluation en renforçant la prise en compte des acquis.
- Axe stratégique 2 : Accompagner l'adaptation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage.
- Axe stratégique 3 : Renforcer la professionnalisation des acteurs.

C'est surtout autour des axes 2 et 3 que se sont construit les actions en faveur du développement de la FOAD à partir de **deux différents types d'actions** :

- Des actions intégrées aux stratégies régionales.
- Des actions non intégrées aux stratégies régionales.

---

<sup>124</sup> Programme d'individualisation des formations et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles : [www.educagri.fr/actions/primopresent.htm](http://www.educagri.fr/actions/primopresent.htm)

<sup>125</sup> Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche.

<sup>126</sup> Cf. Fonds social européen en France. Objectif 3, 2000-2006. Moderniser les politiques d'éducation, de formation et d'emploi, DOCUP et Complément de programmation, DGEFP, Janvier 2001.

<sup>127</sup> PRIMO concerne néanmoins les zones exclues du cofinancement du FSE au titre de son objectif 3 dont les programmes seront financés sur des crédits du ministère.

<sup>128</sup> PProjet pour le Service Public d'Enseignement Agricole.

## 1. Les actions intégrées aux stratégies régionales

Il s'agit d'actions visant l'adaptation opérationnelle de l'offre locale et régionale de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Elles sont proposées, en réponse aux appels d'offre annuels, dans le cadre de programmes régionaux globaux incluant l'organisation de l'animation régionale. Après vérification que les actions de leur programme correspondent aux objectifs de PRIMO, les régions reçoivent de la DGER une aide financière forfaitaire (hors professionnalisation des acteurs).

Parmi ces actions, on en trouve qui sont spécifiques à la FOAD :

- L'accueil, le positionnement, les bilans, l'évaluation des connaissances et des compétences<sup>129</sup> ;
- Les ressources éducatives dédiées à la FOAD ;
- Les formations ouvertes et à distance en tant que telles ;
- L'ingénierie de formation liée à la FOAD ;
- La professionnalisation des acteurs de la FOAD ;
- Les démarches qualité en FOAD ;
- Les technologies de l'information et de la communication en éducation et en formation (TICE) ;
- L'usage des centres de ressources (CdR).

## 2. Des actions non intégrées aux stratégies régionales

Des actions nationales, concernant notamment l'axe stratégique 1, font l'objet de commandes particulières de la DGER qui conventionne à cet effet les opérateurs qu'elle choisit.

Des actions non intégrées aux stratégies régionales (actions qui s'inscrivent dans des logiques de recherche et de développement ou qui présentent un niveau de complexité : technique, financier, transversalité... particulier ou dont l'inscription dans un territoire régional est difficile) sont proposées par des opérateurs locaux, régionaux et nationaux en réponse aux appels d'offre annuels.

Les actions retenues sont financées dans le cadre de conventions particulières conclues entre la DGER et les opérateurs concernés.

Comme on peut le constater, le MAAPAR continue à s'engager avec cette nouvelle politique à résoudre les problèmes propres à l'enseignement agricole notamment concernant la création de réseaux de centres pour la FOAD.

On trouve plus de transversalité dans ses actions destinées à améliorer les dispositifs de formations ouvertes et à distance, les ressources pédagogiques, bases d'information, solutions technologiques et la professionnalisation des acteurs. Il y aurait probablement des économies à réaliser en coordonnant et en mutualisant le travail des trois ministères autour de ces thèmes.

Il est très intéressant de constater que le MAAPAR a introduit dans sa politique de développement de la FOAD le niveau régional et le niveau national, ce qui montre bien l'importance croissante des choix politiques des Conseils Régionaux dans la réussite ou non de la FOAD<sup>130</sup>

Il paraît donc important de s'intéresser maintenant aux différentes politiques régionales.

---

<sup>129</sup> Réalisé en partie en ligne.

<sup>130</sup> Même si cette logique est de fait à travers le contrat de plan entre l'Etat et la Région, elle était jusqu'alors implicite et non vraiment explicite.

## abstract

Même si les initiatives menées par ce ministère ne sont en aucune mesure comparables en diversité et en volume avec celles réalisées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est important de mettre l'accent sur quatre grandes actions spécifiques initiées par ce ministère avant 2002.

I. Dispositifs de formations ouvertes et à distance comme *CODILANGUES* pour le perfectionnement en langues basé sur la notion de conseil linguistique direct et à distance, *FOAD Agriculture biologique* qui propose une offre de FOAD en agriculture biologique, *sylviculture multifonctionnelle et durable* qui est un dispositif de FOAD pour accompagner le développement de la gestion durable de la forêt, *FORMIDA* qui propose des unités capitalisables d'adaptation régionale rares et enfin *B TSA FOAD* qui vise à mettre en oeuvre un dispositif national de FOAD pour le brevet de technicien supérieur agricole.

II. Professionnalisation des acteurs qui comprend *COREFOD* qui est une « formation-action » destinée aux formateurs pour animer et mettre en oeuvre les nouvelles compétences nécessaires aux dispositifs de FOAD, *TutoFOP* qui est un dispositif national de formation permanent, ouvert et à distance, à destination des formateurs, en vue du développement ou de l'évolution de leurs compétences pédagogiques et d'ingénierie de formation et enfin *TUTAC* qui est un dispositif ouvert et à distance d'accueil, de formation et d'information des nouveaux enseignants et formateurs de l'enseignement agricole.

III. Ressources pédagogiques, bases d'information, solutions technologiques où l'on trouve *BDER* qui est une base de données d'informations sur les ressources éducatives multimédias et leurs usages, *EducagriNet* qui est un service de diffusion de ressources en ligne, destiné à l'autoformation, aux formations ouvertes, au soutien scolaire et au travail personnel, *.EDUCARE* qui est une base d'informations nationales, accessible par Internet, sur des UCARE des BP et BPA, *Form@gri* qui est une plate-forme de formation adaptée à l'enseignement agricole, *Kit Parcours* qui est un générateur multi-exercices permettant de créer des séquences d'apprentissage et enfin *MADO* qui est un dispositif de mise à disposition des outils d'auto formation du Centre National de Promotion Rural.

IV. Création de réseaux de centres pour la FOAD composé d'un *Centre de ressources(CdR)* pour s'adapter à un public dont l'origine et les projets professionnels sont de plus en plus diversifiés, *ERSCE* qui est un système d'échange national de scénarios pédagogiques accompagnés des ressources, *OURRIAA* destiné à créer une dynamique de mutualisation de ressources dans le domaine des industries agroalimentaires, *POLIFEMO* qui vise à développer des dispositifs de formation et d'information capables de répondre aux besoins d'adaptation des salariés et des entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires aux changements industriels et technologiques et enfin *SPOT* qui est une recherche-action visant à développer une capacité commune à créer de nouveaux services sur la base d'une mutualisation nationale des ressources et d'une forte adaptation locale des prestations.

Fort de toutes ces expérimentations par le MAAPAR a décidé de mettre en place une politique globale de développement de la FOAD, regroupé sous un seul et même programme ; PRIMO. La mise en place aux niveaux régionaux et au niveau national d'une fonction d'animation ainsi qu'un axe nouveau de professionnalisation des acteurs constituent ainsi des axes forts de ce programme PRIMO qui définit 3 axes stratégiques, définis eux-même en objectifs.

Le premier axe stratégique consiste à poursuivre l'adaptation du système de certification pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, et des modalités d'évaluation en renforçant la prise en compte des acquis. Le deuxième consiste à accompagner l'adaptation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage et le dernier souhaite renforcer la professionnalisation des acteurs.

La mise en œuvre des actions en faveur du développement de la FOAD s'est faite à partir d'actions intégrées ou pas aux stratégies régionales.

I. Les actions intégrées aux stratégies régionales visent l'adaptation opérationnelle de l'offre locale et régionale de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Elles sont proposées, en réponse aux appels d'offre annuels, dans le cadre de programmes régionaux globaux incluant l'organisation de l'animation régionale. Parmi ces actions, on en trouve qui sont spécifiques à la FOAD comme l'accueil, le positionnement, les bilans, l'évaluation des connaissances et des compétences, les ressources éducatives dédiées à la FOAD, les formations ouvertes et à distance proprement dites, l'ingénierie de formation liée à la FOAD, la professionnalisation des acteurs de la FOAD, les démarches qualité en FOAD, les technologies de l'information et de la communication en éducation et en formation et enfin l'usage des centres de ressources (CdR).

II. Les actions non intégrées aux stratégies régionales, qui concernent notamment l'axe stratégique 1, s'inscrivent dans des logiques de recherche et de développement ou présentent un niveau de complexité : technique, financier, transversalité... particulier ou dont l'inscription dans un territoire régional est difficile.

Comme on peut le constater, le MAAPAR continue à s'engager avec cette nouvelle politique à résoudre les problèmes propres à l'enseignement agricole notamment concernant la création de réseaux de centres pour la FOAD.

On trouve plus de transversalité dans ses actions destinées à améliorer les dispositifs de formations ouvertes et à distance, les ressources pédagogiques, bases d'information, solutions technologiques et la professionnalisation des acteurs. Il y aurait probablement des économies à réaliser en coordonnant et en mutualisant le travail des trois ministères autour de ces thèmes.



## abstract - ENGLISH version

Even if one cannot compare the initiatives conducted by this Ministry to those of the employment, labour and social cohesion Ministry, it is important to put a stress on 4 main actions.

### 1. Various ODL systems as:

*CODILANGUES*: Language-improving level based on language advises

*FOAD ORGANIC AGRICULTURE*: e-learning in organic agriculture,

*Multifunctional and sustainable silviculture* e-training to develop sustainable solutions for forestry

*FORMIDA*, which gives rare regional capitalizable units

And *B TSA FOAD* which aim is to set up a national system for the BTSA diploma.

### 2. Actor's professionalization:

*COREFOD*: training for teachers to set up the new skills required for ODL

*TutoFOP*: national ODL for teachers for the development and evolution of their skills

*TUTAC*: reception, training and information for new teachers and trainers of the agriculture sector.

### 3. Training resources, information data, technological solutions i.e.

*BDER*: Database on multimedia educational resources and their uses,

*EducagriNet*: on line resources for self-training, open learning school, and personal work

*EDUCARE*: national data base where one can find Ucare for the BTS and BTSA diploma.

[Form@agri](#): training platform for agriculture training

*Kit parcours*: multi-exercises generator creating learning sequences

And finally *MADO*: self training tools of the Centre National de Promotion Rural.

### 4. Creation of a network of ODL centres composed of a resources centre to suit to people coming from different sectors and with various projects.

*ERSCE*: national exchange system of training scenario together with the resources

*OURRIAA*: devoted to the sharing of resources for food sector

*POLIFEMO*: development of training and information solutions for the adaptation of wage-earners and enterprises from the agricultural and agribusiness sectors to the changing.

And finally *SPOT* which is a research-action to develop a joint ability to create new services with a national sharing of resources and the adaptation of the regional solutions.

Thanks to all these experiences, MAAPAR have decided to set up a global policy for development of e-learning under a same program named *PRIMO* which has 3 main strategic thrusts, divided themselves in objectives.

The first thrust consists in maintaining the certification system and evaluation modalities for vocational education and training. The second one consists in the setting up of actions which are part or not of the regional strategy.

- The aim of the actions which are a part of the regional strategy is to adapt the training offer. They are suggested, in reply to the annual call for bids including the organization of regional activities. Among those, one can find some which are particularly for e-learning as reception, positioning, results, skills and knowledge evaluations, educational resources devoted to e-learning, ODL specifically speaking, training engineering, actor's professionalization, quality controls, information and educational communication technologies and finally the use of resources centres.

- The actions, which are not included in the regional strategy, deal with thrust 1 generally present a complex level: technical, financial, transversal, which is difficult to list in a territory.

One can say that, with this new policy, MAAPAR is maintaining its effort devoted to agriculture sector problems and particularly regarding the creation of networks for e-learning.

More transversality is found in these actions to improve ODL, training resources, databases, technological solutions and actor's professionalization.

It could probably save money to co-ordinate and share the actions of the 3 ministries on these subjects.

## 3 - Les politiques en faveur du développement de la FOAD mises en oeuvre par les Régions

Comme nous avons pu le constater précédemment le rôle des régions est prépondérant dans le développement de la FOAD sur le territoire national, notamment après la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui a été adoptée par le Parlement et validée par le Conseil constitutionnel.

Il est cependant moins facile de pouvoir avoir une vision exacte des politiques régionales tant il existe de disparités entre elles. En effet, certaines régions<sup>131</sup> ont été des précurseurs dans ce domaine et ont souvent servi de territoires d'expérimentation pour le développement de la FOAD.

Enfin, de récentes élections des conseils régionaux a considérablement modifier le paysage politique des régions et si certaines d'entre-elles ont joué la continuité dans les politiques en faveur de la FOAD, d'autres ont modifié considérablement les stratégies initiales. Nous ne développerons donc dans ce rapport que les plus significatives d'entre-elles<sup>132</sup>.

Dans ce chapitre nous aborderons parfois des initiatives départementales ou inter-départementales qui méritent d'être soulignées.

### 3.1 – La région Aquitaine

#### 3.1.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

C'est le récent plan d'action régional de développement de la FOAD qui a fixé les règles de coordination et de coopération entre les deux parties et mobilisé les moyens financiers associés aux axes stratégiques définis.

Le partenariat entre la DRTEFP et le Conseil régional d'Aquitaine date d'avant 2001 car de nombreuses initiatives ont été conduites en commun :

- Développement de la FOAD en facilitant son accès à distance par le biais des APP.
- Formation des acteurs (responsables d'organismes, formateurs).
- Accompagnement de 10 micro-projets en s'appuyant sur un site Internet, Aquifore<sup>133</sup>.
- Développement de services télématiques à distance.
- Création de contenus informatifs et pédagogiques multimédias.

C'est l'implantation d'un réseau de points d'accès à la téléformation (P@T), qui va constituer pour le Conseil régional, au titre de sa mission d'aménagement du territoire, la continuité des actions déjà initiées avec l'Etat.

---

<sup>131</sup> Notamment Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées

<sup>132</sup> Le choix des régions a été fait en fonction des possibilités de pouvoir obtenir des informations récentes et fiables.

<sup>133</sup> [www.aquiforme.com](http://www.aquiforme.com)

Le plan d'action régional aquitain poursuit trois objectifs:

- Accroître l'accès des publics à la
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle offre de services s'appuyant sur les TIC<sup>134</sup>
- Soutenir des projets partenariaux et territoriaux, axés sur la mutualisation des moyens.

Il s'inscrit dans le prolongement et la mise en oeuvre des deux documents de cadrage que sont le Contrat de Plan Etat -Région (CPER) et le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), dans le sens où il soutient le rôle majeur de la formation professionnelle pour l'égalité des chances d'accès à la formation pour tous les Aquitains en tout point du territoire.

Notons toutefois que formellement le CPER 2000-2006 fait peu référence au développement de la FOAD, hormis à travers les deux points suivants :

- Les actions de formation contribuant à la mobilisation et à l'accompagnement des acteurs sur les territoires grâce au développement de formations à distance.
- Les aides à l'équipement des organismes de formation et d'insertion professionnelle continue avec une priorité pour les TIC.

Le PRDF, adopté en juin 2001, ne fait pas quant à lui<sup>135</sup>, explicitement référence à la FOAD dans la présentation qui en est proposée sur le site du Conseil régional. L'accent est mis sur le concept du lycée 2010 présenté par le président du Conseil Régional comme un lycée qui doit être plus ouvert donc plus attractif où les TIC sont appelées à prendre une place croissante dans l'éducation et la formation et la création de la Banque Numérique du savoir d'Aquitaine.

Pour la mise en oeuvre du plan, la DRTEFP et le Conseil régional ont lancé un appel à projets, en mai 2002 qui a abouti à la mise en place de deux groupements partenariaux d'acteurs de la formation et à l'implantation de 14 Points d'Accès à la Téléformation (P@T), répartis sur l'ensemble du territoire régional selon trois zones prioritaires ciblées par département.

Les deux institutions ont par ailleurs souhaité acter leur partenariat. Ils ont ainsi signé la convention « Formations Ouvertes et Ressources Educatives II" qui fixe les règles de leur coopération :

- Accès des P@T<sup>136</sup> à un bon débit Internet afin que tous disposent à court terme, d'un accès garantissant une qualité de service suffisante aux moyens des techniques appropriées. A moyen terme, les P@T seront pris en compte dans le cadre du déploiement du réseau régional à haut-débit.
- Soutien à l'équipement des P@T (financement CPER) afin de renforcer et de moderniser leur parc.
- Participation à la professionnalisation des acteurs.
- Prise en charge de l'animation régionale du programme, notamment animation du réseau des P@T et sensibilisation des prescripteurs de formation, tels que les agences de l'ANPE ou les missions locales.

---

<sup>134</sup> Qui depuis, comprend une Délégation TIC. La direction de la formation et de l'apprentissage est aujourd'hui le partenaire direct de la DRTEFP pour la mise en oeuvre du programme d'action régional du développement de la FOAD, et ce, en étroite concertation avec la Délégation TIC.

<sup>135</sup> <http://aquitaine.fr/contenu.asp?ld=123>

<sup>136</sup> <http://aquitaine.espace-pat.org>

### 3.1.2. Les initiatives concrètes en matière de FOAD

Pour rendre visible et lisible le dispositif P@T aquitain et renforcer le partenariat des acteurs, la Délégation TIC du Conseil régional, dans le cadre de sa mission d'animation régionale, développe un portail régional en collaboration avec ALGORA. Ce portail offre déjà différents services accessibles à travers deux types d'espace :

- un espace public où toute personne peut découvrir où s'informer, où se former en consultant le catalogue des offres et la cartographie des P@T.
- des espaces privés, réservés aux professionnels pour leur permettre d'accéder à des services ciblés, de mettre à jour eux-mêmes certaines informations et d'utiliser des outils d'échanges et de travail collaboratif.

Cette animation régionale qui visent l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme de développement de la FOAD vient, pour les organismes et les P@T, en complément de l'animation assurée par les pilotes des groupements auxquels ils appartiennent.

A noter que le Conseil régional a soutenu deux projets de développement de la FOAD destinés à des salariés de PME-TPE. L'un était piloté par AGEFOS-PME, l'autre par le FAFSEA.

Globalement, le Conseil Régional d'Aquitaine accompagne les programmes nationaux déclinés au niveau régional comme les Universités Numériques, le réseau RENATER, les programmes TUTOFOP et PRIMO ou le développement de plate-forme interrégionale comme celle du CNAM et ce en étroite partenariat avec les OPCA et la DRTEFP.

## 3.2 – La région Basse Normandie

### 3.2.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

L'Etat s'intéresse plutôt aux adultes en difficultés, niveaux VI à V dans une double politique de l'emploi et de l'insertion. Le Conseil régional, pour sa part, s'intéresse davantage, dans le cadre de la gestion de l'alternance et de l'aménagement du territoire, aux adultes de niveaux IV et plus dans les secteurs universitaires et de la recherche et le secteur des entreprises.

Par ailleurs, le Conseil régional est responsable de l'insertion des jeunes vers l'emploi avec le Programme préparatoire à l'emploi. Cette répartition qui connaît quelques adaptations, a été actée dans le cadre du dernier Contrat de plan Etat -Région 2000-2006 de la région Basse-Normandie<sup>137</sup>.

Dans la politique conjointe Etat-Région, la problématique des FOAD n'est pas directement abordée en tant que telle, mais plutôt au travers du développement de l'usage des TIC. On relève une série d'éléments permettant de repérer plusieurs pistes de développement. Celui des TIC est présenté comme un enjeu majeur, comme le montrent les extraits suivants :

- Au paragraphe 1.7.2 "Développer les TIC et favoriser leur diffusion"
- Au paragraphe 3.7.3 "Appuyer les fonctions transversales qui contribuent à l'information sur la formation et les métiers, à la qualité des prestations, au développement local et à la lutte contre l'exclusion" [...] par la mise en place de moyens et de conseils en matière d'utilisation des TIC au service des organismes de formation sera favorisée en lien étroit avec le CTN.

---

<sup>137</sup> Il est possible de consulter l'intégralité du CPER de Basse-Normandie sur le site du Conseil régional à l'adresse suivante : <http://cr-basse-normandie.fr/vf/consreg/cper//cper1.htm>

- Au paragraphe 3.7.4 "Crédits d'investissements" : Un programme d'investissement sera développé en faveur des organismes de formation afin de contribuer à la modernisation des équipements, à l'individualisation des parcours, aux recours TIC, à la production d'outils multimédia, aux mises en réseau permettant d'enrichir et de diversifier l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins localement, à l'ouverture d'antennes rurales pour mieux accueillir les publics concernés [...].

Lors d'une assemblée plénière en 2003, le Conseil régional de Basse-Normandie a voté à l'unanimité le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) pour la période 2003-2006. Il est possible d'y lire les extraits suivants portant sur des orientations :

- «... favoriser les usages des TIC pour les apprenants et valoriser la certification des compétences acquises sur la base d'éléments communs inspirés du Certificat de Navigation sur Internet (CNI), du Passeport des Compétences Informatiques Européen (PCIE) et du Brevet Informatique Internet (B2I).
- ... accentuer le développement de la qualité rendue aux stagiaires de la FPC par la mise en place de démarches d'amélioration.
- ... favoriser l'ingénierie de formation en soutenant les projets de FOAD... ».

### **3.2.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD**

#### *Les actions portant directement sur l'offre de formation*

Quatre initiatives concrètes ont été prises ces dernières années dans le but de favoriser le développement de la FOAD en Basse-Normandie. Elles sont présentées, ci-dessous, par ordre chronologique.

- 1) Un appel à projets en 1999 a été lancé par la DGEFP et repris par la DRTEFP dans le cadre du programme FORE I, qui a permis l'émergence de la première expérimentation FOAD en Basse-Normandie autour du consortium Conquérant qui a rassemblé, entre 2000 et 2001, les réseaux de l'AFPA, des GRETA et des CFPPA.
- 2) Le lancement du programme Posytif de professionnalisation des acteurs a été réalisé en septembre 2000 par le Conseil régional et la DRTEFP. Ce programme a vu le jour suite à une enquête, démarrée dès l'année 1998, auprès des organismes de formation et des entreprises de Basse-Normandie (50% sur une approche généraliste et 50% sur une approche spécifiquement liée à la FOAD).
- 3) A partir de 2001, un nouvel appel de la DRTEFP, dans le cadre du programme national FORE II et en concertation avec le Conseil régional, a permis de retenir deux groupements partenariaux :
  - Formandie (prolongement du partenariat Conquérant) et Adefor. Ces deux regroupements d'organismes de formation ont la charge de la création et de l'animation de Points d'accès à la télé-formation (P@T) à partir de 2003 dans le cadre du programme FORE II dans la suite de l'action Conquérant, mise en place entre 2001 et 2002 (dans le cadre du programme FORE I). A terme, l'ouverture de quarante P@T sont prévus. Huit sont d'ores et déjà labellisés.
  - Le CTN, espace d'appui technique pour les organismes, a la charge, d'une part, de la mise en place de l'appel à projet FOAD, de son évaluation au plan technique et stratégique et, enfin, de son suivi au nom des instances régionales Conseil régional et DRTEFP. Les P@T font l'objet d'un suivi complémentaire dans le cadre d'une mission spécifique confiée par l'Etat au CTN.

## *Les actions complémentaires à la mise en place de FOAD*

- 1) Parallèlement, un appel à initiatives a été lancé par le Conseil régional, en juin 2002 pour la création d'un réseau régional d'Espaces publics numériques (EPN). L'animation de ce réseau et la création d'un centre de ressources régional pour ces espaces ont été également confiées au CTN. A noter aussi, le réseau des «Point Infos 14» mis en place par le Conseil Général du Calvados.
- 2) En terme d'intention, pour le développement des actions de type FOAD, la région Basse-Normandie a très nettement privilégié la phase accompagnement des acteurs, phase concrétisée par la mise en place du programme Posytif pour l'accompagnement des acteurs (CTN), et aussi, par le financement d'actions de professionnalisation de formateurs (Adefop).

Le Conseil régional et la DRTEFP ont veillé à éviter le télescopage entre les initiatives nationales et régionales. L'Etat, via la DRTEFP, appuie le développement des P@T. De son côté, le Conseil régional estime le développement des [P@T](#) intéressant mais prématuré, et concentre son action sur l'accompagnement des acteurs FOAD, dont les porteurs de P@T.

Pour cela, ils se sont appuyés sur deux organismes régionaux essentiellement le CTN et l'Adefop qui forment un tandem complémentaire.

Plus de 46 millions d'euros (300 millions de francs) ont été globalement affectés, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, au développement des TIC dans l'activité économique et sociale de la région Basse-Normandie.

Cela concerne des secteurs et des publics très divers :

- L'éducation, la culture, les sciences, la recherche (pôle médecine ITIC), le réseau à haut débit VIKMAN pour la recherche et l'éducation, la télé-médecine, les entreprises, et aussi, l'orientation et l'information (projet de la plate-forme PRISME) et la modernisation du dispositif régional de la formation professionnelle dont les actions de l'Adefop et le programme Posytif du CTN.
- Une partie importante de ces financements a permis d'assurer l'évolution du réseau à haut débit régional Vikman 2000, mis en place dès l'année 1989. Ce réseau répond aux caractéristiques du réseau national Renater, puis Renater II. L'idée initiale était de faire profiter tous les acteurs régionaux de la formation initiale et continue de cette architecture informatique. Aujourd'hui, seuls des établissements de formation initiale ou universitaire profitent de cet équipement : 20 sites universitaires et plus de 100 lycées et collèges<sup>138</sup>.

Seuls les organismes universitaires et prestataires d'actions de type FOAD, peuvent utiliser ce vecteur technologique pour déployer leurs actions de FOAD. Ce point apparaît, pour de nombreux acteurs du secteur de la formation professionnelle, comme une vraie difficulté.

---

<sup>138</sup> Pour des raisons techniques, portées essentiellement par des aspects de sécurité, aucun organisme de formation professionnelle, public ou privé, ne dispose aujourd'hui d'une connexion à haut débit sur ce réseau.

## *La professionnalisation des acteurs*

Le programme de professionnalisation (ou d'accompagnement) des acteurs du champ de la FOAD, voulu par les instances de l'Etat et de la Région constitue un point fort de la politique d'aide au développement de l'usage des TIC en région Basse-Normandie. Il s'agit de deux initiatives.

Le Programme Posytif<sup>139</sup> :

L'objectif est de professionnaliser et d'aider à moderniser les organismes de formation professionnelle qui interviennent dans le cadre des politiques publiques de formation aux problématiques de la FOAD. Concrètement, ce programme vise à favoriser, d'une manière générale, l'introduction des nouvelles technologies dans les dispositifs de formation. Il vise à :

- Fournir aux organismes un accompagnement, individuel et collectif, dans le domaine de la formation ouverte et à distance et des technologies de l'information ;
- Garantir une modernisation cohérente de l'appareil de formation régional.

Ce programme se décline en trois axes majeurs autour d'actions individuelles et collectives :

- Suivi de groupes de travail sur des aspects techniques, sur la méthodologie de projet et la production de contenus de type FOAD ;
- Accompagnement individuel des porteurs de projet et participation à la mise en réseau des organismes de formation continue et d'apprentissage pour favoriser les échanges d'expériences, en collaboration avec l'ADEFOP ;
- Animation et suivi des groupes de travail mis en place pour les chefs de projet FOAD ou les référents techniques des projets ;
- Programme de séminaires régionaux destinés en priorité aux directions techniques et pédagogiques des organismes de formation.

L'offre FOAD de formation de formateurs de l'Adefop<sup>140</sup>

Parallèlement et complémentairement au programme Posytif, Adefop a reçu commande, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région, de mettre en place une offre de formation de formateurs, spécifiquement FOAD sur le fonds et sur la forme. Depuis 2001, outre des formations de formateurs dites «généralistes», l'Adefop propose une offre FOAD construite autour de quatre lignes : concepts et enjeux de la FOAD, domaines méthodologiques, domaines pédagogiques, domaines techniques.

Si l'approche du CTN privilégie la dimension technico-organisationnelle de la FOAD, l'Adefop vise plus les dimensions d'ingénierie pédagogique et sociale.

---

<sup>139</sup> Programme de développement en systèmes et technologies de l'information pour la formation.

<sup>140</sup> Source : informations tirées du catalogue 2003 de l'offre de formation de formateurs téléchargeable sur le site [www.espace-regional.info](http://www.espace-regional.info)



### 3.3 - La région Ile de France

#### 3.3.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

Face au foisonnement de la demande comme de l'offre, le risque était grand de voir se multiplier des initiatives non coordonnées avec les risques de superposition ou d'incohérence des réseaux. C'est pourquoi l'Etat<sup>141</sup> et la Région ont défini et retenu pour base commune d'action quelques principes simples :

- Généralisation de l'accès à la communication pour tous les lycées ;
- Choix d'un réseau unique commun utilisant un protocole de communication de type Internet, permettant aux lycées de communiquer entre eux, avec les Rectorats, la Région et d'accéder à Internet.

L'Etat et la Région ont convenu qu'ils doivent coopérer ensemble pour que le milieu universitaire puisse s'adapter afin d'être prêt à faire face aux évolutions présentes ou futures. A cet égard, la recherche et les technologies de l'information et de la communication constituent des pôles de développement essentiels dans le CPER.

Les applications liées à l'enseignement à distance et à la visioconférence, au calcul partagé, à la consultation de bases de données... explique que les besoins en télécommunications soient de plus en plus importants.

Pour répondre à cette demande, la Région et l'Etat ont décidé de soutenir le raccordement des organismes scientifiques publics et des entreprises privées de recherche à un réseau régional à haut débit. Ils participent par ailleurs aux projets susceptibles de promouvoir de nouveaux usages du haut débit dans le domaine de la santé, du développement économique, de la formation et de la culture.

#### 3.3.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD

Diverses initiatives ont été prises par la Région pour aider au développement de l'utilisation des nouvelles technologies dans les lycées. Les actions régionales sont conduites dans ce domaine selon trois axes complémentaires :

*Le Réseau "Extranet Lycées" :*

Il s'agit d'un réseau de communication entre les 470 lycées, les Rectorats et la Région d'Ile-de-France qui sont ainsi interconnectés par la technologie internet.

Il offre également, de fait, un accès au réseau international pour les lycéens. Il permet d'échanger des données, de communiquer (messagerie), de développer des outils pédagogiques (centres de ressources, sites pédagogiques) et de gestion (courriers administratifs, échange de fichiers, enquêtes à distance, demandes de matériel, etc.).

---

<sup>141</sup> Plus exactement les Rectorats

*L'accès aux TIC des lycéens :*

Equiper les lycées : Les lycées publics franciliens disposent maintenant de 74 000 ordinateurs, soit en moyenne près de 160 ordinateurs par lycée.

Créer des réseaux pour :

- Fournir un support aux réseaux locaux informatiques qui s'installent dans la partie administrative et vie scolaire des établissements ;
- Offrir aux enseignements techniques les moyens de mise en œuvre d'une informatique moderne ;
- Permettre l'utilisation de moyens pédagogiques multimédias en enseignement général ou spécialisé.

*Permettre l'accès à Internet :*

L'évolution des techniques de communication a provoqué un important besoin "d'ouverture" dans les lycées, qu'il s'agisse de faciliter les échanges administratifs ou pédagogiques. Concrètement, proviseurs et enseignants veulent pouvoir échanger des données à contenu administratif ou pédagogique.

### **3.4 - La région Languedoc-Roussillon**

#### **3.4.1 – Le Contrat de Plan Etat Région**

En matière d'optimisation des compétences, le CPER prévoit le soutien à l'utilisation des TIC par les organismes de formation professionnelle (3,2 M€) et le financement de réseaux haut débit pour les universités et les organismes de recherche (4,5 M€). Enfin, 0,6 M€ est prévu pour soutenir les pays et communautés d'agglomération dans leurs initiatives TIC.

#### **3.4.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD**

*Les infrastructures haut-débit :*

Financement d'un réseau privé virtuel régional et soutien à la mise en place du haut débit par les EPCI<sup>142</sup> et les communes.

Satellite bidirectionnel pour les territoires enclavés : La Préfecture de Région, en partenariat avec le Conseil régional, les cinq Départements, les Chambres consulaires et l'Union européenne, a pris l'initiative de lancer le projet AccèsLR qui vise à offrir aux zones noires un accès au haut débit.

Départements, des projets de création d'infrastructures télécoms : Le conseil général de l'Hérault, du Gard et de la Lozère ont investi des sommes importantes pour le développement du haut-débit.

*Education numérique :*

Cela consiste à soutenir des projets de création de centres multimédias par les collectivités. Le Conseil régional a mis en place un dispositif spécifique d'aide aux collectivités et à leurs groupements pour la création de centres multimédias. Une vingtaine de centres ont bénéficié de ce dispositif basé sur une subvention à l'investissement (50 % maximum) plafonnée à 50 000 euros hors TVA.

---

<sup>142</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

La région a prévu, sauf exception, de limiter cette intervention à un investissement par canton. En outre, afin de sensibiliser les porteurs de projets à une bonne estimation du coût global, elle les invite à présenter une simulation financière de fonctionnement de la structure envisagée. De plus, suite à une sollicitation de la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil régional envisage la création d'un centre de ressources pour fédérer les centres multimédias.

Le conseil général de Lozère, en partenariat avec l'Académie, a lancé une nouvelle phase d'équipement en direction des 13 collèges du département avec l'objectif de toucher le grand public. L'appel à projet visait à créer des PAM (points d'accès multimédia) au sein des collèges et ouverts à la population 2 heures par semaine en soirée. La plage horaire d'ouverture au public devrait être étendue prochainement à quatre heures. Elle bénéficie de la présence d'un animateur.

Dans l'Hérault, la direction Développement économique, dans le cadre de financements européens (PACT), avait initié la politique de création de LAM (Lieux d'accès multimédia). A l'origine réservé aux publics en situation d'insertion, le réseau compte aujourd'hui 20 LAN et accueille tous les publics<sup>143</sup>.

#### *Soutien à la création de nouveaux services et contenus :*

Il s'agit d'un dispositif régional d'aide pour la création numérique, ouvert aux collectivités et leurs groupements, aux groupements d'entreprises, aux associations et organismes publics et parapublics, qui finance les projets permettant un développement de l'usage des TIC :

- Actions collectives d'envergure régionale liées au secteur multimédia ou à celui de l'information géographique, expérimentations dans des domaines comme la santé, l'éducation, le tourisme, l'administration...
- Création d'outils spécifiques (logiciels, CD-Rom, sites web à valeur ajoutée...). La subvention, plafonnée à 30 500 euros, varie de 30 à 50 % du coût total éligible c'est-à-dire l'équipement informatique, les logiciels et les prestations externes de développement.

La Région est également très impliquée dans le soutien aux projets TICE développés par l'Académie de Montpellier et notamment le dispositif NUMA<sup>144</sup>, bureau virtuel de l'élève sous la forme d'un intranet accessible via un portail Internet, ainsi que le projet "Université Ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon"<sup>145</sup>.

Par ailleurs, la Région a mis en place un dispositif spécifique d'aide aux entreprises régionales spécialisées dans la création multimédia. Qu'il s'agisse de services en ligne, CD-Rom ou logiciels, les entreprises peuvent accéder à une aide dès lors que ces contenus multimédias valorisent le patrimoine, l'économie, un savoir spécifique ou répondent à un besoin particulier dans les secteurs éducatifs, médical, culturel...

L'aide financière concerne aussi bien le matériel informatique que les prestations immatérielles. Elle est plafonnée à 30 000 euros.

---

<sup>143</sup> Pour en savoir plus : [www.lam34-cg34.org](http://www.lam34-cg34.org)

<sup>144</sup> Pour en savoir plus : [pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/3.htm](http://pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/3.htm)

<sup>145</sup> UOMLR : [www.uomlr.agropolis.fr/](http://www.uomlr.agropolis.fr/)

## 3.5 - La région Lorraine.

### 3.5.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

La région Lorraine a décidé d'investir dans la FOAD en équipant massivement tous les lycées lorrains. Il s'agit, plus exactement, de la mise en place de salles informatiques, pour un usage d'Internet et des TIC par les élèves et les enseignants, dans tous les lycées publics, privés, agricoles et les CFA de Lorraine. C'est le programme e-Lorraine.

Le Conseil Régional a pris entièrement à sa charge, les abonnements d'accès à l'Internet, les équipements (serveurs, postes informatiques, imprimantes, éléments de réseau), les plateformes techniques (filtrage, antivirus, annuaire), la formation des personnels d'administration sur site ainsi que la ligne d'assistance (hotline).

En 2003, le Conseil Régional a décidé le passage de ce réseau en technologie Haut Débit. Plus de 97% des liaisons sont actuellement de type TurboDSL ou liaisons louées, l'accès à l'Internet se fait via le réseau national éducatif RENATER<sup>146</sup>

Aujourd'hui, e-lorraine s'articule autour de deux concepts complémentaires : des salles en total libre accès pour l'usage des TIC et la mise à disposition de services et contenus à destination de la communauté éducative en Lorraine.

Cela représente 140 000 utilisateurs dans les 215 établissements scolaires équipés, 215 serveurs, 3412 ordinateurs et 450 imprimantes ont été installés par le Conseil Régional de Lorraine dans plus de 500 salles. Plus de 3000 journées de formation ont été dispensées en 3 ans et 1000 appels en hot line sont traités chaque mois.

### 3.5.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD

*Des outils de communication :*

2 portails sont à la disposition des utilisateurs e-Lorraine : [www.e-lorraine.net](http://www.e-lorraine.net) et [www.cfa-lorraine.net](http://www.cfa-lorraine.net) (plate-forme de travail coopératif entre apprenti, maître d'apprentissage et CFA à destination spécifique de l'apprentissage).

*Des outils de travail :*

Suite bureautique, un utilitaire de création de pages Web sur chaque poste informatique e-Lorraine.

*Des outils scolaires en ligne :*

Après une phase expérimentale au 2ème trimestre 2003, des services en ligne d'assistance scolaire en langues étrangères, matières scientifiques, littéraires et professionnelles seront mis à la disposition des lycéens début 2004.

*Un service unique d'accès à l'ensemble de ces ressources :*

Dès 2004, PRISME Lorraine, projet d'Espace Numérique de Travail labellisé et soutenu par le Ministère de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche ainsi que la Caisse des Dépôts et de Consignations, sera déployé dans un premier temps sur 8 établissements pilotes.

---

<sup>146</sup> Le débit crête cumulé est de plus de 300 Mbit/s, 15 millions de pages internet (URL) sont chargées par jour, soit 1,5 TeraOctets par mois.

## 3.6 - La région Midi-Pyrénées.

### 3.6.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

En matière de formation professionnelle, les deux instances publiques développent la FOAD et souhaitent introduire les NTIC dans la formation. Si généralement peu de PRDF et de CPER font référence à la FOAD, ce n'est pas le cas en région Midi-Pyrénées.

Les objectifs du PRDF réfèrent directement au développement de la formation à distance :

- « ...Veiller à un maillage géographique et sectoriel ... y compris, en veillant à une meilleure utilisation des outils actuels de formation à distance... » (p. 15) ;
- « ...Développer la formation à distance pour assurer la meilleure couverture territoriale en favorisant l'harmonisation des différents dispositifs et l'usage d'outils multimédias au service de l'ensemble de la formation continue... » (p.15) ;
- « ... Mettre en oeuvre les moyens d'une intégration rapide de la formation à distance et multimédia par le plus grand nombre des organismes de formation, notamment à partir d'une réflexion stratégique avec eux sur le nouveau rôle que peut leur donner la multiplication des formations utilisant les nouvelles technologies... » (p. 16) ;
- « ... Mettre en place les plates-formes technologiques, lieux ressources pour l'innovation et la formation... » (p. 16)

Globalement, le PRDF intègre le développement des partenariats pour une meilleure complémentarité des actions. Pour coordonner les décisions et harmoniser les programmations du PRDF, la Région a proposé à ses partenaires de se retrouver dans un comité de suivi associant l'Etat (SGAR, DRTEFP, Rectorat, DRAF, DRJS, DRASS), le Conseil Régional, les établissements d'enseignement supérieur, les Chambres consulaires, les partenaires sociaux représentés par les secrétaires de la COPIRE et l'ANPE.

Le CPE/R, lui aussi, fait directement référence au développement de la FOAD, notamment à travers les articles 3.2.5, 3.5 et 3.5.2. :

- «...Développement de la formation des formateurs et des agents d'insertion avec notamment des actions d'innovation, de recherche et de développement relatives aux systèmes multimédia, à la FOAD, appui au montage de projets européens innovants...».
- « ...Achever la couverture territoriale du réseau APP et des sites antennes rurales SARAPP et du réseau PYRAMIDE...
- Equiper en TIC et renouveler le matériel des APP et du réseau PYRAMIDE...
- Consolider les emplois de structures (animateurs-relais, coordinateurs) concourant à l'individualisation des formations...
- Soutenir le projet d'Institut régional de développement de la formation et du multimédia... ».

L'Etat et la Région encouragent l'appareil de formation et d'information à :

- « ...Réaliser les investissements en matière d'équipements ayant trait aux TIC...
- S'organiser en outil de proximité notamment à travers le développement des FOAD et les moyens d'information...
- Développer des systèmes de formation individualisée en s'appuyant sur les TIC... »

A travers ces deux documents l'Etat et la Région affichent donc une « stratégie commune déclarée » qui lui aura permis, d'ailleurs, de définir, dès 1996, des orientations en matière de FOAD et d'anticiper le programme FORE II en s'appuyant sur une logique territoriale à travers les réseaux APP et SARAPP<sup>147</sup>.

---

<sup>147</sup> Site d'Accès Rural des APP. <http://greta.ac-toulouse.fr/qui/atouts/fad/FORE/accueil%20FORE.htm>

L'espace MIDIFORM<sup>148</sup>, censé rendre compte de la dynamique partenariale a également été créé. Avec ce site, la DRTEFP s'est dotée d'un portail pour rendre visible l'offre de FOAD régionale. Le site est accessible gratuitement depuis divers lieux d'accueil (missions locales, points relais emploi de l'ANPE, réseau SARAPP, points orientation de l'AFFPA, EREF).

De son côté le Conseil Régional a démarré un chantier dit de « Politique régionale de développement de la FOAD » appuyé sur le Réseau PYRAMIDE<sup>149</sup> au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et a fixé trois missions principales à l'équipe en charge du Réseau :

- Développer quantitativement les actions de FOAD sur le territoire,
- Travailler à la complémentarité des réseaux SARAPP et PYRAMIDE
- Aider et accompagner l'ensemble des organismes de formation de Midi-Pyrénées à s'approprier ces évolutions.

Si jusqu'à ce jour les initiatives de l'Etat et de la Région restent donc parallèles et ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique de FOAD commune, il convient de souligner qu'elles se concrétisent par des actions partiellement convergentes, notamment l'implantation de points d'accès à la formation sur le territoire et la professionnalisation des acteurs.

### 3.6.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD

#### *Implantation des P@T:*

Dès 2002, première année de la mise en oeuvre du programme *FORE II*, il a été prévu l'implantation de 24 P@T<sup>150</sup> portés par quatre groupements partenariaux (un groupement pour deux départements). Cependant l'outil qui, dans MIDIFORM, devait présenter l'offre de formation disponible dans ces *PAT* ne fonctionne pas.

#### *Le réseau PYRAMIDE :*

Il est basé sur le développement des usages pédagogiques liés aux TIC. Ce réseau repose sur le maillage d'un ensemble de centres de ressources délocalisés sur toute la région, d'un nombre important d'organismes qui proposent une offre de formation à distance adaptée aux besoins locaux et d'un site central composé d'une équipe pluridisciplinaire (technicien, ingénieur pédagogique, animateur des formations) offrant un service de conseil et d'appui à la mise à distance de contenus de formation, et à l'utilisation des nouveaux outils de communication (visioconférence, cours interactif à distance, télé tutorat).

Le Réseau veut donner le moyen à tout organisme de la région Midi-Pyrénées de diffuser ses contenus de formation hors de son centre d'origine. Une plate-forme téléformation doit venir compléter le site Internet pour offrir à tous les utilisateurs les fonctionnalités nouvelles conçues pour le e-learning : création directe, gestion des ressources par les formateurs, gestion des inscriptions en ligne, tests de positionnement, cours interactifs, statistiques.

Ce portail s'est enrichi d'une plate-forme régionale de téléformation<sup>151</sup> qui garantira l'accès à un contenu de FOAD de qualité et une réflexion commune sur la possibilité de mixer les lieux d'accès des stagiaires en Midi-Pyrénées autour des projets PAT (Point d'accès à la téléformation), des cyberbases, EPN (Espace public numérique), etc...

#### *PARSI - Programme d'Actions Régionales pour la Société de l'Information<sup>152</sup> :*

<sup>148</sup> <http://www.MIDIFORM.tm.fr>

<sup>149</sup> <http://www.reseau-PYRAMIDE.com>

<sup>150</sup> Voir le site [espacepat.org](http://espacepat.org) qui permet d'identifier l'activité et le « profil » de ces PAT.

<sup>151</sup> <http://plateforme.reseau-pyramide.com/>

<sup>152</sup> PARSI - déclinaison régionale du PAMSI

L'axe 3 de ce programme consacré à l'amélioration des conditions d'accès à la formation et à l'emploi est centré sur le développement de services à distance.

#### *Des équipements spécifiques :*

Dans le cadre de PYRAMIDE, différents centres de ressources ont été équipés en moyens multimédias (studio de visioconférence, réseau local de micro-ordinateurs interconnecté à l'ensemble des autres sites, logiciels de télé-enseignement et catalogues de ressources pédagogiques) reliés entre eux par une ligne Numéris et mis à la disposition des organismes pour assurer la diffusion de leurs formations.

C'est pour ça que PYRAMIDE s'est doté d'une cellule « *ingénierie* » qui conçoit à la demande des organismes émetteurs et avec eux des séquences spécifiques où chaque élément de scénarisation est travaillé avec le formateur concerné.

#### *Le haut-débit :*

En parallèle au développement des infrastructures, la Région poursuit sa réflexion concernant le développement des services et a mis en place ASTER, une infrastructure de communication à haut débit qui a profité au réseau PYRAMIDE, à l'offre de l'Education Nationale (SARAPP) et de l'Agriculture (extrait du plan d'action régional). ASTER 2, permet l'augmentation du débit fourni, et donc l'amélioration de la qualité des échanges sur le réseau. Il est envisagé de diminuer les coûts et de multiplier le nombre de sites connectés, et d'y adjoindre les plaques universitaires et la recherche. Tous les sites connectés au réseau ASTER sont des sites pris en charge pour leur connexion en totalité par le Conseil Régional (routeur, accès au réseau et à Internet).

#### *Professionnalisation des acteurs :*

Avec le soutien de la DRTEFP, le CIRFFI<sup>153</sup>, association loi 1901, centre de ressources à destination des divers acteurs de la formation, dispense un programme d'actions relatif à l'utilisation des TIC, offre la possibilité de consulter une logithèque de produits pédagogiques et propose des services de ressources en ligne.

Dans le cadre du programme FORE, le CIRFFI a réalisé des modules destinés aux acteurs de la formation pour les aider à s'approprier les TIC.

Le CAFOC de Toulouse propose une formation de formateurs pouvant aboutir à la délivrance d'un titre homologué de niveau II et une reconnaissance du métier d'accompagnateur-relais en créant un titre homologué européen (programme EQUAL). Le réseau bénéficie également d'une cellule d'ingénierie pédagogique qui a produit 21 ressources, 78 modules de formation adaptés à la FOAD, accessibles à tous les formateurs, de tous les points du réseau sur l'intranet académique.

---

<sup>153</sup> Programme d'actions du CIRFFI - <http://www.cirffi.org/>

## 3.7 - La région Nord-Pas-de-Calais.

### 3.7.1 – Le Contrat de Plan Etat Région

La région Nord-Pas-de-Calais a une antériorité, en terme d'usage des technologies en formation. Elle a longtemps été une région « en avance » sur la production pédagogique multimédia :

- Lutte contre l'illettrisme, au travers du programme LUCIL (Lutte Contre l'illettrisme), qui permet aux organismes de formation de se doter de matériels informatiques. Cette dotation permet double expertise à la fois sur le champ de l'illettrisme et sur celui du multimédia, pour introduire les TIC dans les organismes ouverts aux publics faiblement qualifiés.
- Financement d'une production lourde, le programme SIMFI (Système Interactif et Multi-médias pour la Formation Individualisée) qui mobilise une quinzaine d'opérateurs sur la mise en place de parcours qualifiants, du niveau infra V et Ingénieur.
- Le programme européen IRISI « Initiative Inter-Régionale pour la société de l'Information » a permis la mise en place d'une e-direction au Conseil régional, et a aidé l'Etat et le Conseil régional à s'entendre, à partir de 1994, sur le concept de « région numérique », concept large qui touche d'autres domaines que celui de la formation (les transports,

En 1994 est créé le GIP C2RP<sup>154</sup>, Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de Développement de la Qualité de la Formation.

D'une manière générale, on peut convenir que dans cette région, le partenariat Etat/Région fonctionne bien sur certains dossiers. En particulier, l'accord dans le cadre du contrat de plan sur la professionnalisation des APP et sur l'usage des NTIC pour l'individualisation, montre une volonté commune de développer de nouvelles manières d'apprendre. Sur d'autres chantiers toutefois, on ne peut pas parler de politiques concertées.

Les initiatives, FORE II du côté de l'Etat, Tim'p@ss du côté du Conseil régional, qui auraient pu faire l'objet d'une politique commune, sont davantage des juxtapositions que des complémentarités. Il est vrai que les objectifs de ces deux programmes sont différents :

- Ce qui est visé par tim'p@ss, c'est la réduction de la fracture numérique, par ce que l'on pourrait appeler un « Smig informatique », sans que cela n'enclenche nécessairement de démarche de formation plus lourde.
- Ce qui est visé par les P@T, c'est plutôt l'accès à la formation via les NTIC.

Deux démarches sont communes aux deux financeurs publics :

- L'inscription d'une politique de développement des TIC et de l'individualisation dont la professionnalisation des APP (inscrite au contrat de plan) ;
- Le soutien au dispositif APP en lui-même, en dehors de leur professionnalisation (financement des heures).

et deux démarches sont plus à l'instigation de l'un et de l'autre :

- l'accès à la téléformation (FORE II);
- le développement des compétences informatiques (Tim'pass).

---

<sup>154</sup> Voir <http://www.c2rp.fr>



Le volet société de l'information du CPER « *affiche l'ambition de faire du Nord-Pas-de-Calais une région leader en Europe dans les TIC d'ici 2006* »<sup>155</sup>. Ce volet TIC comprend sept objectifs opérationnels dont « le développement des TIC dans le domaine de la formation ».

Cet axe fait spécifiquement l'objet de l'action 20.4 qui vise à « *développer l'usage des outils d'individualisation et favoriser le développement des enseignements alternatifs* ». Son budget global est d'environ 3 M€ (20 MF), dont :

- Etat : 1,0671 M€ (7 MF) pour les APP
- Région : 1,9818 M€ (13 MF) : 3 MF pour APP, 10 MF pour les TIC dont 2 MF pour Agrimedia.

### **3.7.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD**

*Le programme N°1* du CPER :

Il vise à permettre à tous l'accessibilité à la société de l'information, via la formation permanente. Il s'agit de poursuivre et améliorer le développement et la sensibilisation de services aux habitants de la région Nord-Pas-de-Calais par :

- l'utilisation des NTIC en vue d'une individualisation des parcours et une gestion de parcours personnalisés ;
- une démultiplication des lieux d'information et de formation en s'appuyant sur les expériences menées dans le Nord-Pas-de-Calais (Cyber Nord-Pas-de-Calais, projet AFIH, DAEU et DUFA à distance, etc.) ;
- un soutien à la production/adaptation de produits multimédias de formation en lien avec le C2RP ;
- une mise en réseau des organismes de formation et des structures d'information et d'orientation pour une gestion des parcours individualisés.

*Le programme N°2* du CPER :

Il vise exclusivement la professionnalisation, collective et individuelle, des APP, outil « *au service du développement de l'individualisation de la formation* ». Depuis 1998, l'Etat et le Conseil régional ont financé un accompagnement (70% Etat, 30% Région) via une animation régionale des APP en vue d'une amélioration des services rendus et de capitalisation des expériences à travers la production de réflexions collectives autour de différentes thématiques, d'échanges de pratiques et d'organisations de journées professionnelles.

A noter que le partenariat Etat/Région, mais également les habitudes de partenariats inter-organismes ont permis l'inscription de la région dans le programme FORE II et la programmation de la mise en place d'une vingtaine de P@T la première année.

*TIM'p@ss* :

Dans le prolongement des programmes précédents, l'objectif est de réduire la fracture numérique en donnant à tous les « citoyens » de la région les compétences de base pour accéder à l'informatique et à Internet, pris sous l'angle de la citoyenneté. La ligne directrice de ce programme est de considérer que ces compétences informatiques de bases sont un savoir fondamental, de même nature que le savoir lire, écrire et s'exprimer.

TIM'p@ss est une offre de proximité, qui sera proposée par tout le réseau des centres de formations ouverts de manière à ce que chaque habitant y accède dans un lieu qui lui est familier. C'est un « produit culturel grand public », constitué d'outils de positionnement, de sept modules de formation et d'un module d'attestation des compétences acquises, le tout ayant été produit par le consortium mis en oeuvre dans les précédents programmes.

---

<sup>155</sup> <http://www.nordpasdecals.fr/regionumerique/intro.htm>

Mais ce n'est pas qu'un produit, c'est aussi un dispositif, qui peut être accessible selon trois modalités :

- En autoformation,
- En formation ouverte et à distance
- En présentiel.

La mise en œuvre du TIM'p@ss s'accompagne d'une formation des accompagnateurs à la prise en main de ces outils, organisée par le C2RP.

#### *Les infrastructures techniques*

Dans le domaine des projets dits de boucles locales ou réseaux à haut débit, la position du Conseil régional est étroitement liée à la situation régionale en matière de télécommunication. La politique du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais s'appuie sur deux dimensions :

- accompagner dans leur réflexion les territoires engagés dans des projets d'infrastructures territoriales à haut débit ;
- soutenir le déploiement de réseaux régionaux de services de télécommunication pour des communautés d'intérêt général.

Parmi ces réseaux, on peut citer Noropale, qui est un réseau régional de services à haut débit dédié aux établissements d'enseignement supérieur et à la recherche. Ce réseau est en train d'évoluer fortement : des débits plus importants, des services natifs (IPV6, multicast, IP, VPN) plus récents, ainsi qu'un nombre plus importants d'établissements connectés.

#### *Les lieux d'accès :*

Dès 1998, le Conseil régional, en collaboration avec l'Etat, a impulsé une politique volontariste de création de « *cyber-centres* » sur le territoire régional : l'opération Cyber Nord-Pas-de-Calais ®. Ils poursuivent trois objectifs :

- 1- diffuser la société de l'information dans la société régionale ;
- 2- développer des projets locaux dans tous les domaines (économique, social, culturel, éducatif, citoyenneté) ;
- 3- pérenniser des emplois (développement et consolidation de nouveaux services).

Il faut également évoquer les « *points-cyb* », initiative prise en 2000 par le ministère de la Jeunesse et des sports. Les points-cyb sont des espaces d'accès à Internet, mis en place dans les structures du réseau Information-Jeunesse (CIDJ, Bureaux et points d'information jeunesse)<sup>156</sup>.

#### *Professionnalisation des acteurs :*

Depuis 2002, une manifestation de grande envergure, le salon Multi'clics, vise à réunir l'ensemble des acteurs concernés par ce thème, sur le secteur public comme sur le secteur privé, en s'ouvrant également à des expériences d'autres régions.

Reste que la région présente une caractéristique en terme d'offre de formation, qui est la présence d'une myriade de petits organismes disséminés sur tout le territoire, qui côtoient des « gros » opérateurs nationaux (voire régionaux) également présents. Cette grande disparité rend difficile une montée en compétence globale de l'offre de formation régionale ; pour certains petits organismes, envoyer un formateur en formation quatre jours, même si la formation est gratuite (dans le cadre du C2RP par exemple), représente un coût lié à l'absence du formateur.

---

<sup>156</sup> [www.jeunesse-sports.gouv.fr/jeunesse/pointcyb.asp](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/jeunesse/pointcyb.asp)

Par conséquent, la qualité de l'offre, et tout particulièrement l'usage des TIC dans la pédagogie reste inégale, et le chemin à parcourir reste long ; l'utilisation des TIC et la pratique de l'individualisation ne sont pas encore des pratiques naturelles et les compétences à l'ingénierie des dispositifs FOAD encore assez peu répandues.

Par ailleurs, l'offre de formations supérieures dédiées aux TIC dans la métropole lilloise est loin d'être négligeable : Une cinquantaine d'offres au total, du DUT au DEA.

## **3.8 - La région Pays-de-la Loire.**

### **3.8.1 – Le Contrat de Plan Etat Région**

Dans les documents de référence que sont le contrat de plan et la SREF<sup>157</sup>, l'expression « formation ouverte et à distance » (FOAD) n'est pas utilisée mais de nombreuses actions favorisant le développement de ce type de formations sont prévues et une volonté de partenariat est affirmée.

Ainsi, dans le contrat de plan, l'Etat et la région s'engagent à moderniser l'appareil de formation et à développer le multimédia et les NTIC pour « lutter contre les inégalités d'accès à la formation professionnelle, la formation des jeunes et des adultes à l'utilisation de ces outils et le développement de ces méthodes de travail » pour un montant de 2 millions d'euros répartis pour moitié entre l'Etat et la Région.

Les Pays de la Loire est l'une des régions où le développement de la FOAD est le plus clairement affiché depuis plusieurs années par le Conseil régional même si on ne peut réellement parler de « politique FOAD » mais plutôt de stratégie régionale visant à favoriser la formation tout au long de la vie.

Depuis plus de dix ans, la DRTEFP des Pays de la Loire s'est engagée dans le programme FORE. Parallèlement la Région a développé un important programme de FOAD : PLEIAD<sup>158</sup>. Ces deux actions sont aujourd'hui réunies dans un programme unique « Programme FOAD Pays de la Loire ».

### **3.8.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD**

Dans le champ de la formation ouverte et à distance la région Pays de la Loire est l'une de celles où l'antériorité est la plus importante, notamment au programme PLEIAD qui n'existe plus en tant que programme spécifique dans la mesure où les initiatives prises dans ce cadre s'intègrent progressivement aux différents programmes (PRFO, PAPIL, et, bien entendu, FOAD).

La Région Pays de la Loire s'engage dans une réflexion autour de la structuration progressive d'un dispositif global reposant sur "la mise en ligne" de formations de base pour :

- Accéder aux compétences de base nécessaires aujourd'hui à l'intégration sociale et professionnelle ;
- Donner le goût d'"apprendre à apprendre" et promouvoir le concept de "formation tout au long de la vie".

Ce dispositif repose sur un maillage territorial de points d'accès à la télé-formation offrant un environnement favorable à un apprentissage individualisé et un accès à un portail régional d'information sur les formations et leur validation.

---

<sup>157</sup> En Pays de la Loire le schéma prévisionnel des formations et le plan régional de développement des formations sont réunis dans un document unique « Stratégie Régionale pour l'Education et la Formation ».

<sup>158</sup> Pays de la Loire Enseignement Individualisé A Distance

Le programme actuel « FOAD en Pays de la Loire » est donc piloté et co-financé par la DRTEFP et le Conseil Régional. Il se décline en cinq axes :

- le maillage du territoire avec l'implantation des P@T, Points d'accès à la téléformation ;
- l'achat de produits, le développement de ressources nécessaires à la mise en ligne de formations de base ;
- la poursuite du travail d'ingénierie pédagogique (modularisation, individualisation, mise au point de supports utilisables à distance ou en autonomie) ;
- l'acquisition et la mise en oeuvre de logiciels favorisant la communication et la transmission de données ;
- une animation régionale qui se traduit par des réunions trimestrielles d'échange et le développement de supports (Internet / Intranet) ainsi que par un extranet d'ingénierie de formation (FORMALIGER)<sup>159</sup>.

Grâce au FEDER, la région a pu se doter :

- D'un Observatoire régional de la société de l'information<sup>160</sup> 10
- D'un site Internet d'information sur les métiers, les formations et les emplois<sup>161</sup> 11
- La constitution et l'animation d'un réseau régional des points d'accès à la télé-formation et la mise en oeuvre d'un Extranet entre la Région et les organismes de formation : FORMALIGER

*La plate-forme régionale de formation :*

Le choix antérieur de la Région de soutenir le développement d'une plate-forme logicielle (PLEI@AD du CNAM) n'est plus aujourd'hui une priorité : devant la multiplicité des plates-formes de téléformation, la Région a renoncé à imposer un choix unique, laissant le soin aux organismes de formation de retenir celles qui leur paraissaient les plus pertinentes au regard de leur projet.

*Réseau haut-débit Mégalis :*

Après la Bretagne, le réseau Mégalis<sup>162</sup> a permis de couvrir l'ensemble de la région et d'apporter son soutien aux projets développés par et pour les communautés d'intérêt général, principales utilisatrices de Mégalis : enseignement supérieur et recherche, télé-médecine, éducation, formation continue, services aux citoyens, culture, tourisme".

Cinq de ces projets concernant la formation ont été retenus. Trois concernent le domaine de l'éducation, un autre, la formation continue et le dernier, l'enseignement supérieur.

Etant donné que les besoins en haut-débit sont particulièrement importants en milieu rural où l'ADSL n'est pas disponible. L'évolution des techniques et l'intégration d'un volet "satellite" au réseau Megalis devrait être susceptible de faire rapidement évoluer cette situation.

*Professionnalisation des acteurs :*

Si aucun programme d'envergure n'est prévu pour la formation des acteurs sur le thème FOAD, il ne faudrait pas en conclure que la professionnalisation ne soit pas, comme c'est le cas dans d'autres régions, un axe prioritaire.

---

<sup>159</sup> <http://www.formaliger.paysdelaloire.fr>

<sup>160</sup> <http://www.synapse.paysdelaloire.fr>

<sup>161</sup> <http://www.meformer.org>

<sup>162</sup> <http://www.megalis.org/>

Une offre relativement importante existe. Plusieurs structures interviennent, à des degrés divers et pour différents publics, dans le cadre de la professionnalisation des acteurs de la région :

- le CAFOC de Nantes
- le CNAM
- le STIC de l'université d'Angers
- Miriad
- Les services de formation continue des universités, en particulier celle de Nantes

Dans le cadre de la politique promue par la Région dans son Plan Stratégique 2000-2010, d'égalité des chances et d'accès de l'ensemble des *ligériens* aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation. Il se fixe pour objectifs de :

- promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des disciplines de la formation initiale, continue et professionnelle ;
- proposer aux décideurs de l'éducation et de la formation, aux enseignants et aux formateurs, une rencontre favorisant l'information, les échanges et les présentations d'expériences en ce domaine ;
- présenter les projets de la Région, tels que l'information des lycées, l'Université Virtuelle en Pays de la Loire, le réseau interrégional à haut débit Mégalis.

## **3.9 - La région Pays-de-la Loire.**

### **3.9.1 – Le Contrat de Plan Etat Région**

Créé en 1997 par l'Etat et la Région dans le cadre du précédent Contrat de Plan, le réseau régional de formation continue à distance avait pour objectifs de compléter l'offre locale de formation, de répondre aux besoins spécifiques des acteurs du développement économique local, de répondre aux besoins de formations diplômantes de la population locale.

Pour la région, le développement de l'usage des TIC dans le champ de la formation est une priorité politique. Dorénavant, toutes les réponses aux appels d'offres devront tenir compte de la notion de parcours personnalisés, et offrir des formations au moins modularisées, sinon fortement individualisées.

Pour sa part, la DRTEFP finance et pilote une action d'animation du réseau des APP<sup>163</sup>. Au travers de ce soutien, l'Etat a choisi de privilégier le développement de la formation ouverte (qui est la raison d'être des APP), mais aussi le développement progressif dans ce réseau de la formation à distance, comportant usages judicieux des TIC.

Ainsi, l'Etat a défini en partenariat avec le Conseil Régional, dans le cadre du nouveau contrat de plan 2000-2006, une nouvelle politique pour le développement de la FOAD en Rhône-Alpes que l'on retrouve dans 3 programmes :

Programme 1 : L'enseignement supérieur.

Il vise à améliorer les réseaux de communication et technologies de l'information et de la communication - Etat 5,3 M€ / Région 13,7 M€.

Programme 5 : Agir sur l'emploi en lien avec la compétitivité des entreprises et par le développement de l'insertion professionnelle. Il vise à :

- Accroître l'accessibilité de la formation par la généralisation des Technologies d'Information et de Communication.
- Développer la modulation des contenus et l'individualisation des parcours et une optimisation de l'offre.

Etat 3,2 M€ / Région 3,2 M€.

Programme 14 : Organisation, aménagement et développement du territoire.

Il s'agit d'un projet régional structurant pour renforcer l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication. Il s'agit de fédérer, en les complétant par les moyens en équipements et services nécessaires (réseau régional à haut débit), différents projets (réseaux universitaires et de recherche, réseaux des établissements d'enseignement, réseaux de points de connexions départementaux, réseaux santé...) engagés ou en cours d'organisation, pour constituer un réseau régional haut débit sur lequel pourra s'appuyer chaque communauté concernée.

Les moyens de ce contrat de plan doivent également permettre de développer l'usage de nouveaux services basés sur ces nouveaux modes de communication et d'échanges.

Etat 7,8 M€ / Région 7,6 M€.

---

<sup>163</sup> Les premiers d'entre eux ont vu le jour précisément en région Rhône-Alpes, en l'année 1983, pour répondre aux besoins identifiés de jeunes adultes désireux de compléter leur formation initiale et de se préparer à intégrer des stages qualifiants ou un emploi.

### 3.9.2 - Les initiatives concrètes en matière de FOAD

#### *La création d'un réseau régional :*

La Région a créé un réseau régional des formations continues<sup>164</sup> pour faciliter l'accès à la formation de publics éloignés de centres de formation et les sensibiliser à l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Ce réseau, co-piloté aujourd'hui par l'Etat et la Région, contribue à développer la formation ouverte et à distance (FOAD) et s'adresse à l'ensemble des Rhonalpains, avec une priorité en direction des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés de très petites ou de petites entreprises.

Il s'articule autour de :

- Une quarantaine d'organismes de formation qui proposent des modules de formation ouverte et à distance (FOAD).
- Une vingtaine de sites d'accès à la formation ouverte et à distance chargés de l'accueil du public (principalement des collectivités locales) reliés entre eux par des équipements technologiques permettant l'échange de voix, de données et d'images.
- Un portail d'information sur la formation ouverte et à distance<sup>165</sup>, une plate forme de formation à distance et un ensemble de services permettant de réaliser un processus complet de formation ouverte et à distance.
- Une assistance technique est mise à disposition des membres du réseau pour son fonctionnement et sa maintenance. La Région peut participer au financement des équipements des sites d'accès à la FOAD et des organismes de formation.

#### *La professionnalisation des acteurs :*

Le dispositif FORMAVIA permet :

- De nombreuses actions de sensibilisation aux usages des TIC : des modules d'aide à la recherche d'emploi via Internet ; pour les entreprises, des séances de travail en visioconférence ; et pour tout public, la découverte d'Internet, l'utilisation du courrier électronique et d'autres services tels que les recherches d'informations sur le Net, les billetteries,...
- Des modules de formation à distance : langues, bureautique, création de sites web, préparation de concours administratifs, agriculture et agro-alimentaire, informatique de gestion, sport, etc. En 2002 il y a eu plus de 100 000 heures de formation alliant modules à distance personnalisés et sessions de formation traditionnelle en groupe.

Espace Formateurs<sup>166</sup>, Centre Régional de Ressources Pédagogiques et Techniques à l'attention du formateur et des professionnels de la formation, et missionné par le Conseil Régional et la DRTEFP dans le cadre du Contrat de Plan 2000 - 2006, propose également des modules de formation de formateurs à la FOAD.

#### *Un réseau de communication performant :*

Le réseau régional de haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche va être relié à RENATER 2. Il est sera ainsi raccordé à la dorsale du réseau régional dont la mise en place est prévue par ailleurs. Il gèrera le trafic intra-régional, desservira tous les sites universitaires et sera complété par des réseaux locaux (réseaux métropolitains et réseaux de campus).

---

<sup>164</sup> Anciennement RRFD (Réseau Régional des Formations à Distance)

<sup>165</sup> FORMAVIA - <http://ww.rffc-ra.org>

<sup>166</sup> <http://www.espace-formateurs.org/>



Pour répondre aux besoins des nouveaux publics, la création d'universités ouvertes (ou d'une université ouverte) à partir des deux expériences en cours « formation médicale continue sur serveur » et projet "Grenoble Campus Ouvert" (GRECO) est envisagée.

En parallèle à la réalisation de nouveaux équipements pour la documentation, et de la poursuite de l'informatisation des bibliothèques et de la numérisation des catalogues, le projet de bibliothèque virtuelle, "la Bibliothèque Rhône-Alpes Inter-universitaire Numérisée (BRAIN)" sera développée.

## abstract

Les différentes politiques publiques menées par les régions rendent encore moins « lisibles » les politiques nationales.

En effet, même si le Contrat de Plan Etat-Région doit garantir la cohésion entre la politique de l'Etat et de la Région, cette dernière, grâce à la décentralisation, peut mettre en œuvre une politique, en faveur du développement de la FOAD, très éloignée des lignes directrices de l'Etat.

Pour faire une analyse cohérente des différentes politiques régionales, il est important de distinguer celles menées avant 2000 et celles après cette date. A partir de là, on peut essayer de tirer les conclusions suivantes :

Avant 2000 :

1 - La politique mise en oeuvre est très variable d'une région à l'autre. Certaines s'intéressent à cette problématique alors que d'autres la délaissent complètement. Ce sont souvent les régions les moins riches qui se retrouvent dans cette situation car elles doivent bien souvent faire face, dans les établissements de formation qui relèvent de leur compétence, à des investissements lourds et à des budgets d'équipement et d'entretien élevés.

2 - Les différentes politiques régionales ont surtout été concentrés sur trois axes :

Le développement du haut débit.

Le développement d'outils pour la FOAD (notamment les plates-formes de formation).

La formation : Les bénéficiaires en sont surtout les formateurs et responsables pédagogiques.

3 - Il n'y a pas ou peu de cohérence entre les actions mises en œuvre par les régions et celles de l'Etat. Les initiatives des uns et des autres font doublons ou sont menées de façon parallèle sans un souci de trouver des passerelles.

4 - Les régions se sont bien souvent engagées dans une politique encourageant le développement d'outils sans veiller à encourager l'émergence d'une offre de formation à distance. En effet, cette dernière est restée jusqu'à la fin du siècle dernier assez pauvre en terme de quantité que de qualité. Les résultats sont bien souvent éloquentes, les plates-formes sont sous utilisées tant en nombre de stagiaires qu'en nombre d'heures-stagiaires effectuées en FOAD, et l'on note une faible implication des organismes de formation.

5 - La formation des formateurs a touché un faible nombre de personnes et n'a donc pas eu l'effet escompté. En effet, les professionnels de la formation ont, dans leur majorité, pas pris conscience des évolutions pédagogiques qui apparaissaient par l'intermédiaire de la FOAD.

Après 2000 :

1 - Toutes les régions ont pris en compte la FOAD dans le cadre du contrat de plan Etat-Région mais il est évident que des disparités existeront à son terme. En effet, les expériences accumulées par certaines d'entre-elles (même si parfois elles se sont avérées malheureuses), leur permettront d'avancer plus vite dans la mise en place d'une politique concrète de développement de la FOAD.

2 - Le programme FORE II a permis le développement de [P@T](#) et donc de structurer sur les territoires l'offre de FOAD en proposant ces sites d'accès au téléenseignement. Cela a permis aux régions de modifier leur politique d'encouragement financier au développement de ces structures (puisqu'elles sont pris en charge partiellement par l'Etat) et de réaffecter ces budgets pour d'autres initiatives (comme par exemple l'ingénierie pédagogique propre à la FOAD).

3 - Le développement du réseau des [P@T](#) permet à l'Etat et aux régions de donner plus de cohérence et de complémentarité à leurs actions respectives.

4 - Les régions participent toujours de façon conséquente au développement des réseaux à haut-débit, notamment en étroite collaboration avec les départements, car elles participent activement au développement économique de leur territoire en menant une politique de réduction de la fracture numérique et participent ainsi indirectement à l'augmentation de la qualité des contenus qui pourront être offerts en FOAD.

5 - Plusieurs d'entre-elles ont abandonné l'idée de soutenir financièrement le développement d'une plate-forme régionale de formation tant les attentes des acteurs et l'offre logicielles est différente.

6 - La formation des enseignants devient une priorité pour les régions car elles introduisent progressivement de la FOAD dans leur appel d'offre pour la formation continue professionnelle et incitent ainsi à une professionnalisation de tous les acteurs concernés par la FOAD.

Les politiques nationales et régionales semblent vouloir, après des débuts hésitants, être convergentes et mettre en place un environnement propice au développement de la FOAD.

Il convient cependant de demeurer prudent car le changement encore récent de nombreux exécutifs régionaux ne permet pas de valider complètement cette analyse. En effet, plusieurs d'entre eux n'ont pas encore défini leur politique en faveur du développement de la FOAD et les prochains Contrats de Plan Etat Région peuvent aussi remettre en cause la pérennité de certaines actions engagées actuellement.

## abstract - ENGLISH version

The different public policies conducted by the regions tend even less « readable » the national policies.

Indeed, even if the “Plan Contract” between the State and the Region guarantee cohesion Between the State and Region policy, the latter, thanks to decentralization, can implement a policy, in favour of the development of ODL, very far away from the main politic lines of the State.

To make a coherent analysis of the different regional policies, it is significant to distinguish those carried out before 2000 and those after this date. From there, we can try to draw the following conclusions:

Before 2000 :

1 - The policy implemented is very variable from one to another. Some are interested in these problems whereas others forsake it completely. In fact, often the least rich regions are found in this situation because they must very often face, in the establishments of formation, which come under their responsibility, with heavy investments and budgets of high equipment and maintenance.

2 - The different regional policies were especially concentrated on three axes:

The development of the high flow.

The development of tools for the ODL (in particular the LMS).

The training: The beneficiaries are especially the teaching trainers and pedagogic responsible.

3 - There is not or little coherence between the actions implemented by the Regions and those of the State. The initiatives of the ones and others make doubled blooms or are carried out in a parallel way without a concern of finding footbridges.

4 - The areas very often began in a policy encouraging the development of tools without taking care to encourage the emergence of an ODL offer. Indeed, the latter remained until the end of last century rather low in term of quantity and quality. The results are very often eloquent, the LMS are used a lot and there is a weak implication of the training organizations.

5 - A low number of people is concerned by the training for the trainers. Thus, there was not the expected effect. Indeed, the training professionals had not, in their majority, become aware of the teaching evolutions which appeared via the ODL.

After 2000 :

1 - All the regions took into account the ODL into the “Region-State Plan Contract” background, but it is evident that disparities will exist in its term. Indeed, the accumulated experiences by some of enters (even if sometimes they proved to be unhappy), will allow them to advance more quickly in the installation of a concrete ODL development policy.

2 - The programme FORE II allowed the development of [P@T](#)<sup>167</sup> and thus to structure on the territories the offer of ODL by proposing these sites of access to distance learning. For the regions it was the possibility to modify their policy of financial encouragement to the development of these structures (because they are dealt with partially by the State) and to to reallocate these budgets for other initiatives (such as for example teaching engineering specific to the ODL).

---

<sup>167</sup> access point to the distance learning

3 - The development of the [P@T](#) network allows to the States and the Regions to give more coherence and complementarity to their respective actions.

4 - The regions participate always in a consequent way to the development of the networks with high-flow, in particular in close cooperation with the departments, because they take an active part in the economic development of their territory by following a policy of reduction of the numerical fracture and thus, take part indirectly in the increase in the quality of the contents which could be offered in ODL.

5 - Several among gave up the idea to support financially the development of a regional LMS so much waits of the actors and the software offers is different.

6 - The training for the trainers become a priority for the regions because they gradually introduce ODL into their tenders for the vocational training and incite thus all the actors concerned with the ODL became professionals.

The national and regional policies seem to want, afterwards hesitant beginnings, to be convergent and set up an environment favourable with the development of the ODL.

It is however advisable to remain careful because the still recent change of many regional executives does not make it possible to validate this analysis completely. Indeed, several of them do not have yet lays down their policy in favour of the development of the ODL and the next "Region-State Plan Contracts" also can question again the durability of certain actions currently engaged.

## 4 - Quels critères et indicateurs pour évaluer objectivement la plus value apportée par une FOAD par rapport à une formation dite « classique » ?

Le choix de la FOAD peut être fait comme outil de productivité (former mieux, plus de salariés, dans des délais plus courts, avec un même budget) et/ou comme outil de compétitivité (besoins forts et/ou urgents de formation).

Quel que soit le motif, il faut donc être capable d'identifier et de formaliser les éléments précis de l'environnement qui constituent le cadre justifiant l'opportunité d'investir dans le développement d'une FOAD.

Si cette analyse est indispensable, elle est insuffisante si la personne chargée de décider de la création d'une FOAD n'a pas d'éléments objectifs lui permettant de savoir si ce mode de formation apporte une réelle plus-value par rapport à une formation plus « traditionnelle ».

Les analyses des politiques décrites précédemment et des entretiens avec des experts ou chercheurs dans le domaine de la FOAD, nous ont permis de réfléchir à de possibles critères et indicateurs qui permettraient d'évaluer de façon objective la plus value apportée par une FOAD et apporteraient ainsi des éléments de décision pertinents.

### 4.1 – La méthodologie retenue

Comme pour tout projet impliquant des investissements humains et financiers importants, la prise en compte du risque est indispensable et en FOAD plus particulièrement. On doit pour cela être capable de :

- Identifier et concilier les objectifs de l'offreur, du demandeur, du prescripteur, du financeur et de l'apprenant, et engager une démarche de co-construction du projet.
- Évaluer l'impact des changements induits par le projet.
- Pallier le fait que le retour d'expériences soit différé dans le temps (garantir les éléments permettant de prévoir, planifier, anticiper).

Autrement dit, il faut que la solution proposée, qui inclut la FOAD, apporte une réelle plus-value par rapport à l'existant, mais surtout, il faut en apporter les preuves.

Pour pouvoir proposer des pistes de travail, nous avons décidé de retenir 3 critères pouvant être évalués :

- L'organisation d'une FOAD.
- Le contenu de la FOAD.
- Les bénéficiaires de la FOAD.

Pour chacun de ces critères, il faudra réfléchir aux indicateurs correspondants en prenant soin de distinguer :

- Les indicateurs de réalisation liés à l'opérateur comme par exemple le volume horaire d'une formation qui permet de faire le lien avec les coûts et ceux liés aux bénéficiaires, comme par exemple le nombre d'apprenants par catégories (H/F, TH, etc.)
- Les indicateurs de résultats qui s'apprécie toujours au contact des bénéficiaires comme, par exemple, le taux de satisfaction des bénéficiaires.
- Les indicateurs d'impact comme par exemple le nombre d'emplois pourvus 6 mois après la formation.

Toutefois, ces indicateurs liés à une formation devront être mis en lien avec des indicateurs de contexte comme, par exemple, le nombre total de demandeurs d'emploi susceptibles d'être intéressés. Cela permet de relativiser les choses, car il faut garder des indicateurs qui donnent le sens à l'action. Il faut qu'ils soient révélateurs.

Enfin, il faut que pour chaque indicateur retenu on puisse respecter la logique suivante :

- 1 - Quels sont les éléments entrant mesurables ?
- 2 - Quels sont les éléments sortant mesurables ?
- 3 - Mesure et interprétation de la différence.
- 4 - Détermination de la valeur ajoutée.

## 4.2 – Exemple de critères et d'indicateurs pouvant être retenus.

Critères	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
L'organisation d'une FOAD.	Rapport coût de création des contenus en ligne/Cours en FOAD Rapport coût/accompagnement Rapport coût/résultats obtenus	Ecart entre le public ciblé et le public effectivement accueilli en formation (salariés âgés, handicapés...).	Nombre de formation FOAD proposée/Nombre de formation classique	Durée moyenne d'une formation Distance moyenne entreprise-centre de formation Prix de paiement de l'heure de formation Nombre de personnes accueillies en formation classique par type de public
Le contenu de la FOAD.	Temps d'accueil Temps de tutorat synchrone Temps de tutorat asynchrone Temps d'auto formation Rapport temps d'auto formation/temps de tutorat Rapport temps à distance (e-learning) / temps total de la formation	Taux de satisfaction des publics accueillis : - de l'efficacité pédagogique ; - de l'efficacité des outils technologiques - de l'efficacité des supports pédagogiques Taux d'abandon observé.	Nombre de matières proposées en FOAD/formation classique.	Taux de satisfaction des publics accueillis en formation classique : - de l'efficacité pédagogique ; - de l'efficacité des outils technologiques - de l'efficacité des supports pédagogiques Taux d'abandon observé en formation normale.
Les bénéficiaires de la FOAD.	Rapport durée de la formation classique/durée en FOAD Coûts de transport Nb heures par semaine du formateur classique/FOAD Taux de réussite classique/taux de réussite FOAD	Ecart entre les apports attendus et les effets obtenus : - diplôme - résultats - part de marché	Nombre d'apprenants ayant trouvé un emploi dans les 6 mois après une formation en FOAD/formation classique Nombre de personnes orientées vers une FOAD / formation classique	Résultats observés dans les formations classiques - Nombre de diplômes délivrés - Augmentation des rendements constatés - Augmentation des parts de marché



## CONCLUSIONS

La dimension synthétique de ce rapport fournit une présentation de la politique française en faveur du développement de la FOAD et permet de mettre en évidence un certain nombre de questions ; Qu'est-ce que l'on en attend dans l'idéal de la FOAD :

- Une réponse aux exigences de l'aménagement du territoire ?
- Un renforcement de l'égalité d'accès ?
- Une atteinte de publics différents ?
- Une contribution à l'égalité des chances ?
- Une individualisation des parcours et des apprentissages dans une logique de long life learning ?
- Un gain économique ?
- Une responsabilisation des apprenants dans une logique de prise en charge d'une responsabilité individuelle d'employabilité et dans une perspective de sécurisation des trajectoires professionnelles ? etc.

Ainsi, la dimension pédagogique (individualisation) et la dimension technique utile ne doivent pas être ignorées si il s'agit de mettre en évidence « la réelle plus-value de la FOAD par rapport à la formation classique ». C'est ainsi dans une logique d'analyse de la valeur qu'il convient certainement de dire « la valeur ajoutée » de la FOAD.

Cette analyse de la valeur a pour objet d'établir un rapport coûts/avantages (analyse des pertes et des gains de tous les groupes sociaux concernés) en cherchant à gommer les coûts inutiles au profit des coûts considérés comme utiles. Elle doit donc s'intéresser aux besoins et aux motivations : chaque résultat (ou "produit") est considéré comme une valeur de réponse à un "besoin". Cette valeur est mesurée suivant plusieurs termes :

- sa valeur *d'amplitude* porte sur le nombre de personnes concernées par le produit, le service, le programme évalué,
- sa valeur *d'intensité* exprime l'importance de la satisfaction ou de l'insatisfaction à son égard,
- sa valeur *d'échange* repère le système d'échange (marchand ou non marchand) correspondant au référent considéré,
- sa valeur de *contribution* analyse la contribution, à un ensemble plus vaste, du produit ou service ou du programme analysé.

Dans ce contexte comparatif, il est également important de s'interroger sur l'existence d'un marché réel ou seulement d'un quasi-marché, c'est à dire d'un marché subventionné et encadré dans lequel ni les bénéficiaires ne sont en mesure de choisir le fournisseur, ni les fournisseurs de produire hors de la commande publique.

En effet, en France, quelques grands réseaux « pensent » la FOAD et imposent au secteur leur vision. La qualité de leur analyse et de leur « production » vont donc influencer largement sur la place que la FOAD occupera en France au regard de celle qu'elle occupera chez nos voisins européens.

Enfin, le développement de la FOAD doit s'accompagner d'une véritable stratégie de la part des autorités publiques, et notamment les Régions, en matière de prestations de formation qui conduirait à une restructuration de l'ensemble de ses dispositifs en matière d'appui aux organismes de formation, de politique qualité, d'aide aux investissements...

En d'autres termes, quel sera le degré d'intégration des « bonnes pratiques » dans les politiques publiques? En conclusion, ce rapport a permis d'apporter un éclairage sur les politiques publiques en faveur de la FOAD, mais nous amène à nous poser une autre question de fonds :

*Sommes-nous sûrs que la FOAD est l'expression d'une demande sociale et commence-t-elle à exister ?*

## CONCLUSIONS - ENGLISH VERSION

The synthetic dimension of this report provides a presentation of the French policy in favour of the ODL development and allows highlighting a certain number of questions:

In the ideal, what do we expect about OADL:

A response to the requirements of the regional development?

A reinforcement of training equal access?

To contact a different public?

A contribution to the equal opportunity?

A individualization of the courses in a logic of long life learning?

An economic profit?

A new responsibility of the trainees into a logic of individual accompaniment to give a sense of security to the professional trajectories? Etc.

Thus, the pedagogic dimension (individualisation) and the use technical dimension do not be been unaware if it is a question of highlighting "the real add-value of the ODL compared to the traditional training". It is thus in a logic of analysis of the value that it is certainly advisable to say "the added value" of the ODL.

This analysis of the value has the aim of drawing up a ratio costs / advantages (analyze losses and profits of all the social groups concerned) while seeking to gum the useless costs with the profit of the costs considered as useful. It must thus be interested in the needs and the motivations: each result (or "product" is regarded as a value of response to a "need". This value is measured according to several terms:

- Its value of *amplitude* relates to the number of people concerned with the product, the service, the evaluated program,
- Its value of *intensity* expresses the importance of satisfaction or the dissatisfaction in its connection,
- Its *exchange* value locates the system of exchange (commercial or not commercial) corresponding to the referent considered,
- Its value of *contribution* analyzes the contribution, with a vaster unit, product or service or analyzed program.

In this comparative context, it is also significant to ask about the existence of a real market or only of one "quasi-market", it is to say a subsidized and framed market in which nor the beneficiaries are not able to choose the supplier, nor suppliers to produce out of the public order.

Indeed, in France, some big networks « think » the ODL and impose on the sector their vision. The quality of their analysis and their « production » thus will influence largely the place, which the ODL will occupy in France taking into consideration that that it will occupy in our European neighbours.

Lastly, the development of the ODL must be accompanied by a true strategy on behalf of the public authorities, and in particular the regions, as regards services of formation which would lead to a restructuring of the whole of its devices as regards support at the training organizations, of quality policy, of assistance to the investments...

In other words, which will be the level of integration of the "good practices" in the public policies?

In conclusion, this report made it possible to bring a lighting on the public policies in favour of the ODL, but leads us to ask us another question of funds:

*Are we sure that the ODL is the expression of a social request and starts to exist?*



## LISTE DES EXPERTS AYANT REPONDU

BOSELIN Patricia - Conseil Régional de Haute Normandie - ROUEN

CORD Brigitte - Ingénieur en Formation - Université Paris VI - Cellule Ingénierie et Multimédia - PARIS

CUNTHIG Philippe- Ingénieur en Formation - CEREQ - MARSEILLE

DESAGULIER Guy - Conseil Régional de Bretagne - RENNES

DORIOT Guy - Directeur des projets - WIDIL Industries - PARIS

EVEN Nathalie- Consultante - ALGORA - PARIS

HAEUW Frédéric - Conseil Régional du Nord Pas de Calais - LILLE

HENRY Franck - Chargé d'Etudes Multimédia - ANFA - Service méthode formation - SEVRES

HUSSON Anne Marie - Responsable Pédagogique TICE - Chef de projet - CCI Paris - PARIS

KHOURI Hélène- Conseil Régional d'Aquitaine - BORDEAUX

LIWOSKI Michel - Conseil Régional de Midi Pyrénées - TOULOUSE

de MARQUE Nicole- Responsable Marketing et Communication - Siemens Qualification and Training - SAINT DENIS

OTT Henri - Conseil Régional des Pays de la Loire - NANTES

PERRAUD Jacques - Consultant - PARIS

POULIQUEN SONAGLIA Isabelle- Chargée de Mission TIC - Université Aix Marseille III - MARSEILLE

RIGAL Bertrand - Conseil Régional de Champagne - Ardennes - CHALONS EN CHAMPAGNE

VANDERSPELDEN Jean - Consultant - Conseil Régional de Basse Normandie - CAEN